

MAIRIE du 4^{ème} arrondissement

Procès-verbal in extenso du Conseil d'Arrondissement

Du Mercredi 15 septembre 2021 – 18h30

Salle du Conseil

REMI ZINCK :

Bonsoir à toutes et à tous. Bienvenu.e.s au Conseil d'arrondissement du 4^{ème} arrondissement. Il est 18h30, on est à l'heure.

Le mercredi 23 juin 2021 à 18h30, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'arrondissement, dûment convoqués le jeudi 9 septembre 2021 par Monsieur le Maire du 4^{ème} arrondissement, sont réunis dans la Salle du Conseil.

Nous allons procéder à la désignation d'une secrétaire. Je vous propose la candidature de Mme Nadège BORRON.

Je sou mets cette proposition au vote.

Qui est favorable à cette proposition ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté à l'unanimité.

Madame BORRON, je vous laisse la parole s'il vous plait.

NADEGE BORRON :

Bonsoir M. le Maire, cher.es collègues. Je vais procéder à l'appel.

Présent.e.s :

- Rémi ZINCK - présent
- Élodie TRIAS - présente
- Samuel MECKLENBURG - présent
- Aline GUITARD - présente
- Laura ARNOD - présente
- Matthieu ARRONDEAU - présent
- Marie-Agnès CABOT - présente
- Alexandre CHEVALIER - présent
- Chloé VIDAL - excusée pouvoir
- Sylvie PALOMINO - excusée pouvoir
- Yannick PAPAIX - excusé pouvoir
- Nadège BORRON - présente
- Loïc RIGAUD - présent
- David KIMELFELD - présent
- Anne PELLET (Rémi- ZINCK : Madame Pellet est absente. Elle vous prie de bien vouloir l'excuser. Elle est absente pour raison professionnelle. Elle m'a chargé de transférer le message, ce que je fais.)

Absent.e.s excusé.e.s : 4

REMI ZINCK

Comme d'habitude je vais faire un petit point d'information sur ce qui s'est passé sur notre arrondissement à la rentrée et après exceptionnellement j'ai une demande de prise de parole de M. Kimelfeld qui prendra la parole derrière moi.

Je suis ravi de vous retrouver. Cela fait plaisir après ces mois de conseils en visio. J'étais un peu seul même si je n'étais pas complètement seul devant mon écran. Nous assistons, nous allons dire à un retour progressif, une situation sanitaire davantage acceptable pour la population. Je forme le vœu au nom de tous que la situation sanitaire s'améliore encore davantage, qu'on puisse vraiment retrouver une vie, je dirais ordinaire, habituelle pour tous les habitants.

Evidemment septembre, c'est la rentrée des classes. Moment important pour les jeunes. Pour votre information, mais je crois que vous le saviez, nous avons redouté la fermeture de deux classes à l'école Joseph Cornier. Une à l'école maternelle et une à l'école élémentaire. Et bien écoutez, bonne nouvelle puisque ces deux classes finalement ne seront pas fermées. On a réussi à avoir un certain nombre d'inscrits je dirais, dans les dernières lignes droites. Il n'en manquait pas non plus énormément, ce qui fait que nous n'avons aucune fermeture de classe sur l'arrondissement cette année, c'est plutôt une bonne, voire une très bonne nouvelle. Cet été a vu des travaux conséquents dans les écoles, dans les écoles de la ville de Lyon bien entendu. Vous savez que c'est une priorité du mandat puisque il y a je crois, de souvenirs, 364 millions d'euros sur le mandat pour la rénovation des écoles de la ville de Lyon et environ 500 000 euros pour le 4^{ème} qui ont des travaux qui ont déjà été entamés. Donc les enfants restent notre priorité pour Lyon, ils le sont aussi pour le 4^{ème} arrondissement. J'ai conscience en vous disant cela, à propos des écoles du 4^{ème} arrondissement, que beaucoup de choses restent encore à faire. Pour avoir fréquenté davantage les écoles ces derniers mois, j'ai pu voir aussi le montant, enfin la somme des travaux encore nécessaires pour que nos écoles soient au niveau. C'est une préoccupation importante dans notre majorité et donc si je me satisfais de ce qui a été fait, je mesure encore tout ce qu'il reste à faire.

Rentrée toujours avec un élément marquant pour notre arrondissement qui est le forum des associations. Forum qui, une fois encore je dirais, vu les conditions sanitaires, a eu un certain succès, voir un beau succès. Environ 3000 entrées dans le weekend. C'est pas mal du tout. Je profite du conseil pour féliciter les membres du Comité des Fêtes pour tout le travail accompli pour arriver dans des conditions difficiles à monter ce forum des associations. J'en profite aussi pour donner un message de soutien aux associations de bénévoles qui les composent, qui ont beaucoup souffert forcément l'année dernière puisque les salles n'étaient pas accessibles. Ils ont perdu beaucoup d'adhérents, ils ont dû faire face. Donc notre mairie met en œuvre le 8 octobre avec une structure qui s'appelle Savaraa une réunion avec les présidents d'associations qui vont pouvoir se retrouver, mutualiser leurs expériences, avoir des échanges, pour justement gérer la sortie de cette crise, j'espère que c'est une sortie. Voilà, c'est les ateliers de la vie associative qui se mettront en place le 8 octobre à la Maison des Associations-Robert Luc.

Enfin pour conclure, au mois de juin, nous avons « semé le printemps » dans une opération Ville de Lyon assez importante. Eh bien là, on va le récolter le printemps, je ne sais pas, même s'il pleut aujourd'hui, il faut un peu de pluie quand même, puisque vendredi soir nous allons inaugurer l'escalier, le nouvel escalier même s'il était déjà là avant, de la rue Joséphin Souлары, qui a été repeint aux couleurs du printemps, grâce à une artiste et à l'association des « espèces par millions ». Pour ceux qui nous écoutent, qui sont là et qui nous écoutent en visio, c'est 18h30 je crois, vendredi au pied de l'escalier Joséphin Souлары. Pour ceux qui ne savent pas où c'est, c'est du côté de l'est. Voilà, très à l'est.

J'en ai fini pour maintenant. Alors exceptionnellement, M. Kimelfeld, je vous donne la parole, puisque normalement les prises de parole sont à la fin du conseil.

DAVID KIMELFELD

Merci beaucoup M. le Maire, mes cher.es collègues, effectivement merci de me donner l'autorisation de parler en début de conseil. Ce n'est pas par coquetterie, c'est simplement que les questions que je vais vous poser vous aurez l'occasion, au gré des délibérations d'y répondre de manière complète ou de manière partielle.

D'abord merci, vous l'avez évoqué, que ce conseil ait lieu, comme on dit aujourd'hui en présentiel. A travers vous, je voulais aussi remercier le Maire de Lyon, Grégory Doucet de l'avoir initié. Ce n'est pas le cas à la Métropole, puisque nous aurons un prochain conseil le 27 septembre, c'est dans 15 jours, qui sera, lui encore en visio. Je ne sais pas si c'est parce que le virus se propage plus facilement à la Métropole qu'à la Ville mais je pense que l'exercice démocratique nécessite de la présence. Vous l'avez dit tout à l'heure, je voulais encore remercier Sylvie Palomino qui n'est malheureusement pas là aujourd'hui.

Pourquoi en début de conseil ? Parce que vous avez maintenant voté il y a quelques semaines, quelques mois, la Programmation Pluriannuelle d'Investissement à la Ville. Vous l'avez voté ici, dans notre arrondissement. Vous l'avez voté ici, sauf erreur de ma part, parce que personne ici n'est conseiller métropolitain me semble-t-il à part Marie Agnès Cabot... mais comme elle est la plus proche, j'ai tellement eu l'habitude de siéger avec Marie Agnès Cabot, c'est une forme d'habitude en quelque sorte. Donc Marie Agnès Cabot a voté la PPI, le plan pluriannuel d'investissement à la Métropole. C'était il y a quelques semaines, il y a quelques mois. Ce que je souhaiterais, c'est que vous puissiez aujourd'hui, en tout cas dans les jours qui viennent, nous donner les détails et comment cette PPI, ces plans pluriannuels d'investissements vont se décliner sur notre arrondissement.

Par exemple, il y aurait-il des places de crèches supplémentaires ? Des établissements supplémentaires ? Vous avez aussi évoqué les écoles, quelles sont les écoles qui seront rénovées, voire même reconstruite ? Je pense à quelques projets, ici et là sur l'école Lafontaine. Je pense notamment à la maison de l'enfance et de la jeunesse. Les bruits, mais ce ne sont que des bruits, indiquent ce qui était prévu, 1500m², pour la MEJ serait de 750 m². Est-ce que c'est lié à la PPI, est ce que c'est un bruit ? C'est une autre orientation que vous souhaitez donner ? Est-ce que c'est l'enterrement ou pas du 2^{ème} et du second relai d'assistantes maternelles sur notre arrondissement ? Quels sont les prochains investissements ? Alexandre Chevalier lors d'une intervention a évoqué les établissements sportifs, c'était d'ailleurs au moment de la PPI. Eh bien, maintenant nous y sommes. Quels sont sur le 4^{ème} arrondissement les nouvelles salles à construire, les rénovations que vous envisagez sur notre arrondissement ?

Sur l'espace public, vous avez eu l'occasion d'organiser une réunion publique sur l'aménagement du boulevard de la Croix Rousse avec nos collègues du premier arrondissement. Il était évoqué des sommes mais qui à l'époque étaient un peu en l'air de 2 ou 3 millions d'euros pour rénover ce boulevard de la Croix Rousse. Au final, puisque les PPI sont aujourd'hui votées, quels seront les engagements qui, au final, sont pris et par la Métropole et par la Ville ? C'est une opération commune sur le boulevard de la Croix Rousse. Quelle sera la nature de cette rénovation sur le boulevard de la Croix Rousse ?

Sur le logement social, Mme Guitard a évoqué, et elle a bien raison, des ambitions fortes sur l'arrondissement en matière de logement social. Elle a évoqué, quelques pourcentages, 19, 18%, je ne sais plus exactement les chiffres. Eh bien, quels sont aujourd'hui les engagements de la Métropole en matière de budget pour venir ici dans cet arrondissement ? Soit favoriser la construction de nouveaux logements, soit faire de la VEFA ? Quel est la hauteur de cet

investissement. Est-ce que cet investissement correspond aux attentes et aux ambitions tout à fait légitimes de Mme Guitard mais plus largement de votre exécutif ?

Maison des services publics ? C'était dans les tuyaux. Peut-être que la PPI permet de savoir aujourd'hui où peut atterrir cette maison des services publics que vous avez soutenue et que nous avons soutenue dans le passé.

Ça c'est sur le plan pluriannuel d'investissement.

Puis quelques questions sur les projets. Certains projets avaient été engagés, en tout cas étudiés et il est tout à fait légitime, que vous puissiez, ma foi, soit les poursuivre ou les remettre en question, les modifier. Je crois qu'il est nécessaire qu'à un moment donné vous puissiez communiquer sur ces intentions-là. Alors j'en citerai quelques-unes, bien sûr la liste n'est pas exhaustive. La villa Chazière : Mme Guitard a visité la Villa Chazière. Elle avait à l'époque émit un certain nombre d'idées, un certain nombre d'ambitions. Est-ce que la PPI, Métropole, Ville va vous permettre d'envisager ce que vous souhaitez dans cette Villa Chazière ? La loge du gardien dans le Gymnase Baillieu. Nous avons un objectif qui n'est peut-être pas le vôtre, quel objectif avez-vous, j'appelle cela la loge du gardien, c'est peut-être un peu restrictif, c'est une belle loge ? Elle servait essentiellement de loge au moment où on parle. En tout cas, quels sont les projets que vous avez aujourd'hui si ce n'est pas les mêmes que nous avons.

La SEPR quai Gillet. Vous le saviez, nous avons été ralentis par des recours, des recours d'un tiers. Les recours semblaient être réglés à la fin du mandat avec la Ville de Lyon, est ce que vous avez repris des discussions ? Est-ce que le projet est remis en question ? Quelles orientations vous souhaitez sur ce projet ? C'est un projet je vous le rappelle qui était un projet autour du logement étudiant, logement social étudiant. Il y avait une crèche, un espace de coworking, et un espace vert qui faisaient face au quai. Quels sont vos projets autour de cette SEPR ? Au passage d'ailleurs, mais vous l'avez en tête, vous avez fait un très beau guide sur la solidarité qui est très bien fait. Il y a juste un truc qui, mais peut-être un aller-retour me permettrait de rectifier, c'est que il y a la partie du quai Gillet qui est mangé par les textes et notamment la Kafèt o mômes puisque vous avez évoqué tout à l'heure la Kafèt o mômes. Je pense qu'un petit signe leur ferait plaisir. On ne le voit pas, on a l'impression qu'ils font partie d'un autre arrondissement. Mais ce n'est pas un reproche, on en a fait d'autres avant vous, des plus belles que celles-là. C'était juste pour rectifier.

Et puis, j'en aurai terminé pour ne pas être trop long, le quartier Pernon. Quels projets sur le quartier Pernon ? Un certain nombre de choses avaient été avancées avec le bailleur social. Je rappelle que notamment avait été acté au conseil d'administration du bailleur social dans un premier temps, la rénovation de ce qu'on appelle la vieille Croix Rousse. Est-ce que c'est à l'arrêt ? Est-ce que c'est lancé ? Est-ce que cela va être lancé ? Derrière, il y avait un certain nombre de projets. Je pense notamment à une résidence de personnes âgées. Je pense à une maison de santé. Je pense à la résidentialisation des tours, à un certain nombre de projets... Est-ce que ce projet est remis en question ? Et de quelle manière vous l'envisagez ?

Voilà un pêle-mêle, la liste n'est pas exhaustive et j'en ai sans doute oublié bien évidemment. Quels sont vos projets et comment souhaitez-vous communiquer là-dessus ? Je pense que puisque nous avons le plaisir de nous voir, peut-être une commission générale M. le Maire, hors conseil d'arrondissement, permettrait d'évoquer un certain nombre de sujets. Et puis bien sûr, puisque les réunions publiques commencent à redevenir possibles, peut-être une réunion publique qui vous permettrait de décliner vos projets, de dérouler votre plan de mandat, je pense serait la bienvenue dans les semaines et les mois qui viennent. Je vous remercie.

REMI ZINCK

Merci de votre intervention. Vous aurez des réponses forcément au fur et à mesure des délibérations qui viendront dans les semaines à venir.

Mesdames et messieurs vous avez pris connaissance du procès-verbal de la séance du 23 juin. Si personnes n'a d'observation à présenter concernant la rédaction je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

On va passer à la délibération 152 dont je suis le rapporteur.

4-21-152 : Rapporteur REMI ZINCK

Objet : signature des conventions de mise à disposition des équipements transférés

Le maire de Lyon souhaite donner un rôle accru aux arrondissements au sein de la Ville de Lyon.

Cela passe par une nouvelle gouvernance à travers la Conférence des Maires d'Arrondissements.

Cela passe aussi par le transfert d'équipements municipaux aux arrondissements qui vont nous permettre d'amplifier notre rôle de proximité.

Ainsi au Conseil Municipal du 27 mai dernier, deux équipements ont été transférés à l'arrondissement qui en a désormais la gestion directe.

Il s'agit de la Maison des Associations-Robert Luc, et du Clos bouliste situé derrière le théâtre de la Croix-Rousse.

La délibération que je vous propose d'approuver ce soir est dans la continuité de ces transferts d'équipements.

Elle donne délégation au maire du 4^{ème} arrondissement pour signer les conventions de mise à disposition de ces équipements en faveur des associations du 4e arrondissement.

Je ne crois pas qu'il y ait des demandes de prises de paroles. Rien n'a été noté. Donc je mets ce rapport aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

C'est donc adopté à l'unanimité.

Je vous remercie, je passe à la délibération 153.

4-21-2988-153 : Rapporteur REMI ZINCK

Objet : Tarification des salles transférées aux mairies d'arrondissement : correction d'une erreur matérielle

Par cette délibération, il s'agit de corriger une coquille qui a été faite. Cette coquille se trouve dans la délibération adoptée le 25 mars 2021 qui concerne les barèmes appliqués aux locations de salles transférées aux mairies d'arrondissement. Ces tarifs étaient présentés comme Hors taxe alors qu'ils sont TTC. Donc il faut rectifier cette délibération.

Je mets ce rapport aux voix.
Qui est contre ?
Qui s'abstient ?
C'est donc adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

4-21-2871-154 : Rapporteur REMI ZINCK

Objet : Création d'un Comité consultatif de déontologie et de transparence des élus de la Ville de Lyon (CCDTE)

C'est une nouveauté, un marqueur fort du début de notre mandat. Le Comité de déontologie et de transparence des élu.es est un outil opérationnel pour assurer la transparence de l'action politique locale et de son financement. Il se base sur le principe de redevabilité.

Il participe à la réalisation du défi 5 du plan de mandat « Lyon, ville impliquante, pour faire société autrement, donner envie, donner confiance ».

La démarche initiée par la Ville de Lyon est volontaire. Aucune disposition légale ou réglementaire ne l'impose. La mise en place de ce comité a été travaillée en concertation avec les groupes politiques du conseil municipal.

Il permettra de garantir la mise en place de règles et d'une culture déontologique à la Ville de Lyon.

Le Comité consultatif de déontologie et de transparence des élu.es de la Ville de Lyon vise à :

- Sécuriser les élu.es dans l'exercice de leurs fonctions électives,
- Sécuriser la collectivité en cas de recours contentieux,
- Promouvoir une culture de déontologie et de transparence au sein de la Ville et de ses opérateurs.

Pour se faire, le Comité a un rôle à la fois prescriptif, pédagogique et consultatif.

Ses missions seront notamment de :

- Prévenir les élu.es contre le risque pénal de prise illégale d'intérêts
- Prévenir l'administration et les agents du risque de pantouflage
- Définir un programme de sensibilisation-formation à destination des élu.es et des agents,
- Produire un rapport annuel présenté en Conseil Municipal.

Le Comité de déontologie et de transparence des élu.es de la Ville de Lyon mettra en place un dispositif de protection des lanceurs d'alerte « éthique ». Ces lanceurs d'alerte éthique

devront dénoncer une non-conformité, un crime, un délit, ou encore une menace ou un préjudice grave pour l'intérêt général.

Ce dispositif de traitement des « alertes éthiques » est obligatoire depuis 2018. Mais il n'a pas encore été déployé à Lyon.

Un habitant de la Ville de Lyon ou un citoyen quelconque pourra saisir le Comité de déontologie. Le Comité transmettra à l'Inspection Générale des Services tous les signalements individuels étayés et désintéressés susceptibles de relever du dispositif d'alerte éthique.

Le Comité de déontologie est une commission extra-municipale composée de 12 membres :

- 6 élu.es conseillers municipaux ou conseillers d'arrondissement représentant chacun des six groupes politiques de la Ville de Lyon,

Et 6 personnalités qualifiées :

- 2 magistrats
- 2 universitaires experts en matière déontologique ou juridique,
- 1 citoyen pouvant justifier d'un engagement sur ces problématiques
- 1 professionnel du contrôle ou de l'évaluation de la gestion publique.

Cette composition équilibrée du comité permet de :

- Garantir son indépendance
- Garantir son « ancrage » dans la collectivité
- Multiplier les regards et les prismes d'analyse
- Garantir son efficacité de travail.

Le Comité n'a pas de moyens humains ou budgétaires propres. Il s'appuiera sur les services, en particulier l'Inspection Générale des Services, qui en assurera le secrétariat, et les Directions des Assemblées et des Affaires Juridiques.

Ce travail a été porté par Mme Chloé Vidal, adjointe déléguée à la démocratie locale, redevabilité, évaluation, prospective et vie étudiante, appuyée par M. Laurent Bosetti, adjoint en charge de la promotion des services publics.

Ce Comité sera lancé à l'automne 2021.

Je vous remercie. J'ai deux demandes de paroles. Une de M. Kimelfeld et une de M. Chevalier. M. Kimelfeld vous avez la parole.

DAVID KIMELFELD

Intervention retirée M. le Maire.

REMI ZINCK

Merci. M Chevalier.

ALEXANDRE CHEVALIER

Merci M. le Maire. Cher.es collègues. Les élu.es de Lyon en commun avaient proposé dans leur programme de campagne la création d'un comité de déontologie de la Ville de Lyon, pour favoriser une plus grande transparence de la vie publique et de mettre en avant le devoir d'exemplarité des élu.es. Nous nous réjouissons que cette proposition ait été retenue

dans le plan de mandat. C'est le signe d'une majorité municipale à l'écoute de ses composantes. Nous saluons aujourd'hui la concrétisation de ce comité de déontologie suite à un gros travail réalisé par Chloé Vidal ces derniers mois.

Le comité de déontologie est avant tout une instance de pédagogie, de conseils visant à prévenir les risques juridiques auxquels peuvent s'exposer les élu.es, parfois bien involontairement. Il existe bien sûr un cadre juridique très général, mais beaucoup de situations du quotidien restent souvent sans réponse et méritent de dégager une doctrine collective.

Le comité de déontologie visera à progresser sur des règles communes à partir des différents points d'alertes recensés pour développer une politique partagée. Ce processus d'amélioration continue se traduira par des recommandations du comité de déontologie dans un rapport présenté chaque année en Conseil Municipal. Ayons bien à l'esprit que ce comité de déontologie s'adresse à l'ensemble des élu.es, aux 73 conseillers municipaux bien sûr, mais aussi au 221 élu.es d'arrondissement.

Vous pourrez ainsi, toutes et tous saisir la cellule technique de ce comité sous le sceau de la confidentialité pour obtenir des éclairages sur des questions que vous pouvez vous poser. Le conseil qui vous sera apporté ne sera par ailleurs qu'une recommandation, car in fine, chaque élu.e engage sa propre responsabilité juridique et assume individuellement ses actes.

En conclusion, nous formulons le vœu que ce rapport recueille un avis favorable à l'unanimité. D'une part parce qu'il est une réponse à l'aspiration citoyenne à faire de la politique autrement, d'autre part puisqu'il a été travaillé avec l'ensemble des groupes politiques, y compris l'opposition, en intégrant un grand nombre de leurs amendements.

Au nom des élu.es Lyon en commun, nous voterons évidemment favorablement ce rapport. Merci.

REMI ZINCK

Meri M. Chevalier. Puisqu'il n'y a plus de demande de prise de parole, je vais mettre ce rapport aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Il est donc adopté à l'unanimité.

Je passe la parole à Mme Arnod.

4-21-2813-155 : Rapporteur LAURA ARNOD

Objet : Programmation PEDT 2021-2022 Temps scolaire, périscolaire et dispositifs CEL /CLAS/ REAAP : attribution de subventions en soutien aux projets des coopératives scolaires et associations et reports d'utilisation des subventions PIL, LAP et séjours -découvertes.

Bonsoir M. Le Maire. Mes cher.es collègues. Je vais répondre en partie aux questions de M. Kimelfeld au sujet des écoles avant de pouvoir reprendre ma délibération. Comme vous l'avez dit M. le Maire l'éducation des enfants est une priorité pour notre majorité. Et en ce sens sur le 4^{ème} arrondissement, nous avons voté à la PPI un montant de 7 millions d'euros pour le 4^{ème}, qui va bénéficier pour des investissements conséquents à 3 de nos écoles. A savoir l'école Joseph Cornier, l'école Commandant Arnaud et l'école Jean de la Fontaine, sur laquelle des gros travaux seront mis en œuvre. Pour l'instant je ne vais pas encore rentrer dans les détails, puisqu'il y a encore des études, des études préalables d'aide à la

prise de décision qui sont actuellement menés par les services de la Ville et des échanges bien sûr avec l'ensemble de la communauté éducative pour choisir les meilleures options sur ces travaux.

Par ailleurs, au-delà de ces montants-là, chaque année, des montants sont octroyés pour ce que l'on appelle des petits aménagements, que vous connaissez bien. Et c'est ce montant-là, dont parlait M. le Maire dans sa prise de parole initiale, qui nous permet de faire des petits aménagements, mais qui sont quand même des aménagements conséquents pour les écoles qui sont demandeuses, sur des sujets comme des rénovations de salles de classes, des rénovations de sanitaires, qui sont des irritants de la vie quotidienne de la communauté éducative et des enfants. Et ces montants-là ont été également augmentés dans la PPI. Nous allons donc pouvoir également au-delà des trois écoles que j'ai citées rénover des salles de classes, des sanitaires, également des préaux, dans l'ensemble des écoles du 4^{ème} arrondissement.

Pour en revenir à ma délibération, le numéro 155 qui concerne le projet éducatif du territoire qui est un outil fort de notre politique en faveur d'une ville à hauteur des enfants. Actuellement nous menons une concertation importante avec à la fois la communauté éducative, mais également les parents, et les enfants pour définir ce nouveau projet du territoire en faveur notamment des enjeux environnementaux et sociaux. Pour permettre aux enfants de comprendre ces enjeux, leur permettre aussi de devenir des citoyens responsables et engagés tout en œuvrant à la réduction des inégalités.

La délibération 155 propose de prolonger certains projets éducatifs locaux et certains lieux d'accueil parents qui sont des dispositifs existants qui n'ont pas pu être mis en place l'année dernière, du fait des restrictions dues à la crise sanitaire.

Sur cet aspect-là la délibération propose de prolonger un montant de 34 759 € pour 24 actions PIL, notamment pour citer des choses qui se font sur le 4^{ème}, le PIL « climat scolaire » sur l'école élémentaire Lafontaine à hauteur de 1000 euros.

Il s'agira aussi bien sûr de reconduire les séjours libres et classes découvertes qui n'ont pu être maintenues l'année dernière pour les mêmes raisons, pour un montant de 180 359 euros.

Je me permets aussi de souligner que nous pouvons nous réjouir que 4 classes prévoient, nous espérons qu'elles pourront le faire, de partir cette année en classes découvertes. Notamment l'élémentaire Lafontaine et l'élémentaire Cornier.

Concernant maintenant le PEDT de 2021-2022, il y a bien sûr de la continuité dans des dispositifs partenariaux qui ont fait leur preuve mais aussi de nouveaux partenariats qui vous sont proposés comme le lien avec la ferme pédagogique de l'abbé Rozier à Ecully, l'organisation de forums enfant citoyen ou encore des animations avec l'association Fréquence Ecoles autour du numérique responsable pour n'en citer que quelques-uns.

Les projets d'initiatives locaux qui seront financés cette année le seront à travers trois grands axes :

- L'axe : L'éco-citoyenneté qui se développe, pour vous donner un exemple sur notre territoire, par un projet monté par l'école commandant Arnaud autour de l'alimentation et de l'impact environnemental de l'alimentation, en lien notamment avec la question des déchets sur lesquels ils ont travaillé l'année précédente et le composteur qui a été installé place Commandant Arnaud.
- L'axe : Une école inclusive avec 26 actions sur l'ensemble de la ville

- L'axe : Vivre ensemble / faire ensemble : sur lesquels nous avons plusieurs écoles qui se sont positionnées, notamment l'école Jean de la Fontaine avec la mise en place de la « ludimalle » sur son école.

Il faut souligner l'intérêt porté par notre arrondissement sur les sujets environnementaux avec de nombreux projets portés par les écoles sur ces sujets. Notamment les classes péniches. Notamment les écoles Lapiere et Cdt Arnaud qui se sont regroupées pour pouvoir partir naviguer sur l'eau pendant 2 à 3 jours. Une approche sensible et immersive à la nature pour sensibiliser les enfants aux cours d'eau, à leurs usages, et comment les connaître pour mieux les protéger. C'est aussi des expériences constructives pour le vivre ensemble.

Parmi les projets également qui nous tiennent à cœur et qu'on voit présents dans la programmation de cette année, il s'agit des lieux d'accueils parents qui ont été un peu mis à mal l'année dernière du fait de ces mêmes restrictions sanitaires mais qui fonctionnent très bien sur le 4^{ème}, puisqu'on a 3 écoles qui en ont mis en place sur leur établissement, à savoir l'école Georges Lapiere, Jean de la Fontaine et également le groupe scolaire les Entrepôts. Il s'agit de lieux qui permettent de redonner de l'espace mais aussi du temps aux parents pour les faire venir à l'école, les inclure dans la dynamique éducative et la vie de l'école. Contribuer aussi lorsque cela est nécessaire à l'apaisement du climat scolaire. Cela passe par des réunions, des pauses conviviales dont on a tant besoin actuellement, autour d'un café notamment, autour d'une séance de film, des projets de journaux des parents, ou encore des vidéos.

Pour terminer, nous allons également voter les subventions pour les actions d'accompagnement à la scolarité, d'actions sociales éducatives et de soutien à la parentalité sur le temps périscolaires du soir pour un montant de 196 568 euros. Dans le cadre des CEL (contrat éducatif local) CLAAS (Contrat local d'accompagnement à la scolarité) et REAAP (Réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents) Ces actions sont menées sur le 4^{ème}, par la Maison de l'Enfance et de la Jeunesse et les Centres Sociaux que je salue au passage.

Je vous invite à voter à présent, l'ensemble de cette délibération.

REMI ZINCK

J'avais un temps de parole de M. Kimelfeld.

DAVID KIMELFELD

Il est retiré M. le Maire.

REMI ZINCK

Merci. Je mets le rapport aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie. Rapport 156 Mme Laura Arnod.

4-21-2811-156 : Rapporteur LAURA ARNOD

Objet : Signature d'un avenant à la convention entre la Ville de Lyon et la Caisse des écoles relatif au soutien et au développement du dispositif des clubs "Coup de pouce langage"

Dans la continuité du précédent rapport, cette deuxième délibération concerne la subvention complémentaire de 35 000 euros attribuée à la caisse des écoles pour la gestion des clubs coup de pouce langage et notamment pérenniser l'expérimentation du dispositif passerelle.

Les clubs coup de pouce langage ce sont des groupes d'enfants de maternelle que l'on aide dans leur acquisition de l'expression orale en dehors des heures scolaires. Ce dispositif est mis en place pour les enfants en difficulté de langage. Les retours sont très positifs. Nous avons sur le 4^{ème}, les écoles Jean de la Fontaine et Commandant Arnaud qui en bénéficient.

La demande de subvention complémentaire, concerne le dispositif passerelle pour permettre aux enfants qui ont bénéficié du club coup de pouce langage l'année dernière en grande section maternelle d'en bénéficier à l'entrée en CP cette année.

Voilà, je vous invite à voter favorablement à cette délibération.

REMI ZINCK

Je n'avais pas de demande de prise de parole. Je mets ce rapport aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie. Je passe la parole à Mme Trias. Je crois que vous allez faire une présentation groupée des 3 délibérations concernant les cimetières et qu'ensuite nous les voterons une par une si je ne me trompe pas.

Rapporteur ELODIE TRIAS

Tout à fait monsieur le Maire.

Tout d'abord, la délibération 157 comprend plusieurs projets de réparation des portails monumentaux.

Ces équipements, très sollicités, ont subi les aléas du temps et ont besoin d'être rénovés afin d'éviter des problèmes de sécurité pour les usagers.

En préalable, un diagnostic sur l'urgence des travaux est à réaliser. Ce diagnostic prendra notamment en compte l'état des ferronneries, le fonctionnement des serrures et des rails coulissants, ainsi que l'état des moteurs pour les portails motorisés, etc. Les contraintes patrimoniales seront également prises en compte pour une réfection respectant l'existant.

L'opération est de 400 000 euros pour l'ensemble des cimetières de la Ville de Lyon.

Ensuite, la délibération 158 propose de poursuivre le plan de réfection des allées et des circulations dans les cimetières lyonnais afin d'en assurer l'accessibilité.

Ces travaux consistent en la reprise des enrobées sur les allées qui restent à traiter et à l'installation de revêtements non bitumeux (stabilisés renforcés, enherbement...) sur les circulations intérieures.

L'opération est estimée à 1000 000 euros pour l'ensemble des cimetières de la Guillotière, Loyasse, Saint Rambert et la Croix-Rousse.

Voilà pour la réfection des allées.

Et enfin, la délibération 163 concerne la réfection globale des murs d'enceinte et murs intérieurs.

Dans un souci de conservation du patrimoine et pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de prévoir un plan global de réfection des murs d'enceinte et murs intérieurs.

Il a été réalisé un inventaire des besoins par cimetières à court terme.

Compte tenu des premières estimations de travaux, les besoins financiers liés aux interventions de premières urgences sont fixés à 900 000 € dont 200 000 € pour le cimetière de la Croix-Rousse.

Je vous propose d'approuver le lancement de ces opérations inscrites au plan pluriannuel d'équipement de la Ville de Lyon.

REMI ZINCK

Merci Mme Trias, est-ce que sur l'une ou sur plusieurs délibérations, quelqu'un souhaite prendre la parole ? Personne n'a été inscrit. Je vous le propose quand même. Il faut les voter séparément.

4-21-2826-157 : Rapporteur ELODIE TRIAS

Objet : Lancement de l'opération 60022016 "Rénovation des ferronneries et serrureries des portails monumentaux des cimetières lyonnais 2021-2026" et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2021-1, programme 20012

REMI ZINCK

Sur la 157, sur la rénovation des ferronneries donc :
Qui est contre ?
Qui s'abstient ?
C'est donc adopté à l'unanimité.

4-21-2825-158 : Rapporteur ELODIE TRIAS

Objet : Lancement de l'opération 60022020 "Réfection des allées et circulation dans les cimetières lyonnais 2021-2026" et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2021-1, programme 20012

REMI ZINCK

Sur la 158, sur la réfection des allées pour faire rapide.

Qui est contre ?
Qui s'abstient ?
Adopté à l'unanimité.

4-21-2693-163 : Rapporteur ELODIE TRIAS

Objet : Opération n° 60022021 Réfection globale des murs d'enceinte et murs intérieurs des cimetières - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme AP 2021-1, programme 20012

REMI ZINCK

Et enfin la 163 qui concerne les murs d'enceinte intérieurs des cimetières.

Qui est contre ?
Qui s'abstient ?
Adopté à l'unanimité.

REMI ZINCK

Délibération 159, Mme Trias, s'il vous plait.

4-21-2810-159 : Rapporteur ELODIE TRIAS

Objet : Attribution d'un fonds de concours à la Métropole de Lyon dans le cadre de l'opération n° 60023842 Accompagnement des apaisements écoles

Merci M. le Maire. La délibération n°159 est en lien avec le projet « rue des enfants » qui a pour objectif l'apaisement des abords des écoles et des crèches.

Il s'agit pour la municipalité d'un projet majeur pour la ville à hauteur d'enfant, pour une ville plus accueillante pour nos enfants.

En effet, la place des enfants dans la ville est limitée à un nombre très – trop - restreints d'espaces : le domicile privé, les écoles, les aires de jeux et certains espaces publics. Mais peu dans l'espace du quotidien.

C'est tout l'objectif du projet « rue des enfants » : redonner aux enfants de la place dans nos villes, mais aussi de les associer à la conception des aménagements et à la réappropriation de cet espace public.

40 écoles « rue des enfants » ont été réalisées ou sont en cours d'aménagement aux abords des établissements scolaires depuis le début du mandat, soit près de 7000 enfants concernés.

Ce projet prévoit 4,4 millions € à la PPI durant le mandat, avec des interventions de la Ville (végétalisation, éclairage urbain, volet artistique...), ainsi que des interventions de la Métropole relatives à leurs compétences de voiries.

La Ville de Lyon vient apporter son concours à la Métropole de Lyon pour participer aux travaux de voirie. Pour l'année 2021, le budget sur lequel nous vous proposons de délibérer est de 183 000 € (hors financement Ville sur ses compétences propres).

Ces projets ont pour objectif de sécuriser, apaiser et végétaliser les abords des écoles qui le nécessitent, après une phase de concertation menée principalement par les mairies d'arrondissements.

Cela passe notamment par la réalisation d'espaces de rencontre et de convivialité, l'élargissement de trottoirs, la réalisation de plantations, mais aussi l'expérimentation de la création artistique avec les enfants.

8 projets artistiques ont ainsi été menés en 2020/2021 avec notamment le musée d'art contemporain (MAC) de Lyon et le collectif Superposition.

Pour le 4^{ème} arrondissement en 2020 et 2021, l'école Lafontaine a pu mener un projet artistique dans la rue Dangon qui avait été piétonnisée en début d'année scolaire.

Les parents d'élèves ont également réalisé un projet de jardin de rue pour végétaliser la rue qui venait d'être piétonnisée.

D'autres aménagements ont été réalisés comme l'allongement des feux piétons au carrefour Hénon et Lassalle. Cette piétonisation de l'école Jean de Lafontaine tout comme pour le carrefour Canuts/Hénon ont bénéficié à de nombreux collégiens et lycéens empruntant ces passages piétons. Pour l'école Commandant Arnaud, sera très prochainement également mis en place un allongement des feux piétons au carrefour Pailleron/Belfort.

Pour l'école Commandant Arnaud nous avons également procédé à une sécurisation de l'entrée rue Belfort à l'automne dernier. D'autres projets viendront en concertation avec les conseils d'école.

Je vous propose donc de voter favorablement cette délibération.

Dans le détail, le financement Ville complémentaire à celui de la Métropole est plafonné de 10 000 à 25 000 max. par projet, en fonction de son ambition et donc de la transformation de l'espace public nécessaire : sécurisation, zone de rencontre, piétonisation.

Ces financements ont vocation à monter en puissance durant tout le mandat, avec le déploiement du volet végétal, éclairage, voirie, ou encore le volet artistique.

REMI ZINCK

Merci Mme Trias, s'il n'y avait pas de demande de parole sur cette délibération...
Monsieur RIGAUD, allez-y.

LOIC RIGAUD

Merci M. le Maire. C'était pour remercier Mme Trias pour sa présentation et mettre en avant l'importance de cette action que nous avons menée, que notre majorité a menée dès les premiers jours du mandat pour sécuriser les accès piétons des écoles de l'arrondissement et de l'ensemble de la Ville de Lyon. Beaucoup de parents se questionnent, les rues de nos arrondissements ne sont pas toujours sûres en périodes de pointes et aux abords des écoles, c'est un vrai enjeu, beaucoup de conflits d'usages sur ces secteurs et il y avait urgence à agir donc se satisfaire de ce que nous avons fait mais ne pas s'arrêter-là. Comme vous l'avez dit M. le Maire au début, il y a encore du travail à faire sur notre arrondissement

et il faudra le faire en concertation avec les parents d'élèves et les habitants. Je vous remercie.

REMI ZINCK

Merci, pas d'autre prise de parole ?
Donc je vais mettre ce rapport aux voix.
Qui est contre ?
Qui s'abstient ?
Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie, Mme Trias, le 160 s'il vous plaît.

4-21-2799-160 : Rapporteur ELODIE TRIAS

Objet Jardins partagés - Approbation et autorisation de signature de conventions d'occupation temporaire à titre gratuit avec l'association Réseau Santé et l'Association pour l'animation et la gestion des centres sociaux de la Croix-Rousse pour la mise à disposition de terrains communaux situés dans le parc Chazière sis 61 rue Chazière à Lyon 4^{ème}.

Merci M. le Maire. La délibération 160 concerne les deux jardins partagés juxtaposés dans le parc Chazière qui sont animés par les associations Réseau Santé et l'association pour l'animation et la gestion des centres sociaux de la Croix-Rousse.

Ils permettent à leurs adhérents de développer des cultures potagères, aromatiques et proposent un ensemble d'animations pédagogiques, environnementales.

Les conventions d'occupation temporaire signées entre la Ville de Lyon et les associations Réseau Santé et l'association pour l'animation et la gestion des centres sociaux de la Croix-Rousse arrivant à échéance à la fin de l'année, il est proposé de renouveler la mise à disposition à titre gratuit des terrains pour un usage de jardin partagé jusqu'au 31 décembre 2024.

Les deux conventions intègrent désormais une clause sur la pollution des sols à la suite des analyses et des aménagements réalisés en 2019 et 2020 afin d'adapter le plan de culture à la présence de certains polluants.

Je vous propose donc d'accorder la gratuité de cette mise à disposition pour les associations.

REMI ZINCK

Merci Mme Trias, est-ce qu'il-y-a des demandes de prise de parole ? Je n'en ai pas noté donc je mets le rapport aux voix.

Qui est contre ?
Qui s'abstient ?
Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie, je passe la parole à Mr Arrondeau pour la délibération 161 s'il vous plaît.

4-21-2756-161 : Rapporteur MATTHIEU ARRONDEAU

Objet Convention entre la Ville de Lyon et l'association Gonette pour le paiement des indemnités des élus et l'utilisation des gonettes dans les régies de recette de la Ville

Merci M. le Maire. Bonsoir à tous.

Cette délibération qui concerne l'adhésion à la monnaie locale, la gonette, s'inscrit dans le cadre du soutien de la Ville à l'économie sociale et solidaire et à l'économie de proximité.

Les titres de monnaie locale complémentaire sont reconnus par la loi du 31 juillet 2014 relative l'ESS qui en a défini le cadre juridique. Il en existe sur de nombreux territoires et dans des nombreuses régions de France ; sur la Métropole de Lyon, c'est l'association la Gonette qui est habilitée depuis 2015 à émettre des titres de monnaie locale.

La Gonette n'a de valeur que sur le territoire de la Métropole et au sein d'un réseau d'acteurs adhérents qui compte aujourd'hui 362 partenaires professionnels et plus de 1000 adhérents particuliers. Sur le 4ème arrondissement, nous comptons près de 25 lieux (commerces, associations, professions libérales) où il est possible d'utiliser cette monnaie locale.

A l'heure actuelle Près de 300 000 Gonettes, je précise 1 € = 1 gonette, sont aujourd'hui en circulation, sous forme de coupons papiers ou de manière dématérialisée.

Le conseil municipal a approuvé en mai 2021 l'adhésion de la ville à l'association la Gonette, à hauteur de 10 000 €. La présente délibération a pour objectif de définir les modalités de mise en œuvre du déploiement de la Gonette sur le territoire lyonnais, inscrites dans la convention qui lie l'association à la ville, à savoir :

- La possibilité d'encaissement de la gonette dans certains services publics de la ville qui sont encore à définir, à compter de 2022, d'abord dans 5 régies pilotes avant d'être généralisée.
- La possibilité pour les élus de la ville qui le souhaitent de percevoir tout ou partie de leurs indemnités en gonette, dans le but d'en favoriser sa circulation.

La gonette est un outil pertinent pour soutenir l'économie locale, en limitant l'évasion de la dépense. Pour lutter contre la spéculation financière et pour les commerçants adhérents, c'est un moyen efficace pour fidéliser leurs clientèles.

Je vous invite cher.es collègues à voter favorablement cette délibération. Je vous remercie.

REMI ZINCK

Merci M. Arrondeau. M. Kimelfeld, allez-y.

DAVID KIMELFELD

Bien sûr on votera favorablement cette délibération qui comme je l'avais dit à la Métropole « ne mange pas de pain », entre guillemets, puisque elle n'est, comment dire, que sous la base du volontariat. Mais ce qui est intéressant peut-être dans ce que vous avez dit c'est peut-être qu'à un moment donné, j'en ai fait la même demande à la Métropole, c'est qu'on puisse voir si cette délibération finalement remporte du succès en quelque sorte. Une délibération c'est pour qu'elle puisse produire des effets. C'est pour qu'on puisse avoir et à la Métropole et à la Ville bien évidemment pas nommément parce qu'il s'agit bien de ça, mais de savoir s'il y a une proportion importante d'élu.es qui ont pris cette décision là et si eux-mêmes ont décidé de réinjecter dans l'économie locale, une partie ou toute la partie de leurs indemnités. Je pense que cela serait intéressant de l'avoir. Alors pas maintenant bien évidemment. Et, bien évidemment, de faire un point sur, vous l'avez dit, une expérimentation va être faite avec un certain nombre de régies, on ne sait pas exactement où, on ne sait pas dans quels services publics. Il serait quand même bien de le préciser à un moment donné pour que cette affaire-là n'apparaisse pas simplement comme quelque chose, j'allais dire « d'insignifiant ». Mais quelque chose, puisque c'est votre volonté, qui s'inscrit dans le paysage et qui donc soit quelque chose d'assez fort. Cela serait bien d'avoir un suivi et de savoir quels sont les services publics, le public concerné, comment cela se passe...
Merci.

MATTHIEU ARRONDEAU

Tout cela sera précisé prochainement effectivement. Il y a déjà certains élu.es qui se sont portés volontaires au sein de la Ville de Lyon.
Peut-être rajouter quelque chose qui est intéressant dans ce système monétaire local. C'est que l'association crée une réserve, et cette réserve elle permet aussi de financer, de cofinancer, c'est le cas dans d'autres territoires et j'espère que ce sera aussi dans le territoire de la Ville, des projets sociaux, des projets locaux sans prendre un risque énorme puisque c'est une institution qui émet de la monnaie qui est tenue à avoir un certain nombre de réserves mais qui peut aussi financer et co-financer des projets locaux.

REMI ZINCK

Merci pour ces échanges, je vais mettre cette délibération aux voix.
Qui est contre ?
Qui s'abstient ?
Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie, je vous repasse la parole Mme Trias pour le rapport 162, s'il vous plaît.

4-21-2751-162 : Rapporteur ELODIE TRIAS

Objet : Dotations aux arrondissements pour l'année 2022 au Conseil municipal du 30 septembre

Merci M. le Maire. Chaque année, le Conseil municipal doit arrêter les modalités de répartition et le montant total des crédits des dotations des arrondissements qu'il est proposé d'inscrire au budget, pour l'exercice suivant.

Les montants et les modalités de répartition des dotations ont été présentés et validés lors de la conférence budgétaire des maires du 6 septembre 2021.

Les 9 arrondissements de la Ville bénéficient annuellement de 3 dotations :

- Deux dotations de fonctionnement : la dotation de gestion locale et la Dotation d'Animation Locale.

- Et la dotation d'investissement.

La dotation de gestion locale a pour objet de permettre aux arrondissements de faire face aux dépenses liées aux équipements transférés dont ils ont la charge et aux services qui relèvent de leurs attributions. Elle est de 475 771 €.

La dotation d'animation locale sert notamment à financer les dépenses liées à l'information des habitants de l'arrondissement, à l'organisation d'évènements et à la vie démocratique.

Chaque arrondissement se voit attribuer une enveloppe forfaitaire de 20 000 € puis une répartition du solde en fonction du nombre d'habitants sur la base des chiffres du recensement en vigueur au 1^{er} janvier 2021.

Pour le 4^{ème} arrondissement, nous notons une baisse de population de 323 habitants selon les chiffres de l'INSEE mais il est proposé que cette baisse soit neutralisée en termes budgétaires pour 2022. Le montant de cette DAL est de 40 692 €.

La dotation d'investissement permet aux arrondissements de prendre en charge les dépenses d'investissement afférentes aux équipements transférés et aux locaux administratifs. Elle se monte à 73 690 €.

Les montants de ces dotations est stable d'une année sur l'autre. Mais des réflexions sur de nouveaux périmètres sont en cours pour prendre en compte les nouveaux équipements transférés. Le recensement des impacts financiers des évolutions de périmètre n'a pu être finalisé pour une intégration dès le BP 2022. Ces nouveaux périmètres seront validés en conférence des Maires et feront l'objet d'une Décision Modificative en 2022.

Pour conclure, un dernier élément d'information :

Malgré un état patrimonial parfois inquiétant, les arrondissements ont des difficultés à engager des dépenses et à investir. En effet, nous constatons un déficit de moyens humains pour le chiffrage et la conduite des travaux. Ce déficit en moyens humains existe de longue date. La ville de Lyon souhaite y remédier en engageant des agents au niveau des services de la mairie centrale, mais aussi pour les arrondissements.

REMI ZINCK

Merci Mme Trias j'avais une demande d'intervention de Mr KIMELFELD

DAVID KIMELFELD

Mr. le Maire, mes chers collègues, bien évidemment on votera cette délibération il ne s'agit pas de s'opposer à la dotation aux arrondissements, simplement j'ai remarqué que le Maire de Lyon a indiqué qu'il consacrerait sauf erreur de ma part 50 000 000 € de budget participatif sur le mandat.

Je le mets en rapport avec les dotations aux arrondissements, cela pourrait laisser penser que finalement dans l'avenir les assemblées citoyennes, les conseils de quartiers et un certain nombre d'autres pourrait avoir des marges de manœuvres plus importantes que les mairies d'arrondissement, je pense que c'est une question qu'il faut se poser.

Vous l'avez évoqué tout à l'heure, Le Maire souhaite une revisite de la relation entre la mairie centrale et les mairies d'arrondissement, vous l'avez dit aujourd'hui, il manque un certain nombre de moyens et je pense qu'il faut être vigilant sur cette annonce sur le budget participatif tout à fait utile.

Bien évidemment qu'il était, me semble-t-il, dans tous les programmes à peu près mais attention à ce qu'il ne vienne pas déséquilibrer l'action des mairies d'arrondissement absolument nécessaire avec les élus qui ont été élus au suffrage universel et qui ont donc toute légitimité pour agir.

M. le Maire, je me permettrai simplement, puisque j'évoque la Démocratie participative, vous m'avez dit toute à l'heure dans les questions que j'ai posées que je l'apprendrai au fur et à mesure des délibérations.

Je pense que la réponse, et vous en avez conscience, est un peu courte, légère, peut-être même un peu désinvolte.

Je ne pense pas que nous apprendrons l'ensemble des projets, je l'espère pour les élus, qui soient d'ailleurs de l'opposition de la majorité mais aussi pour les croix-roussiens uniquement dans les délibérations. Quand la délibération arrive dans un conseil, elle a été travaillée, maturée et vous avez beaucoup évoqué la participation des citoyens, la co-construction et j'espère dans les projets qui ont été évoqués, que vous évoquerez dans les prochaines années, que les croix-roussiens ne l'apprendront pas par délibération mais par un travail en amont que vous ferez avec eux.

Je vous remercie.

REMI ZINCK

Merci, je mets ce rapport aux voix

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

Merci, je vais ensuite passer à la délibération 164 puisque la 163 a été regroupée avec les autres rapports sur les cimetières.

Mme Trias c'est à vous.

4-21-2340-164 : Rapporteur ELODIE TRIAS

Objet : Adoption du schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER)

Merci M. le Maire, la délibération 164 concerne le Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsable (SPASER), qui nous est proposé dans cette délibération pour une mise en œuvre dès le mois d'octobre.

Il s'agit d'une mesure forte pour la Ville de Lyon qui a souhaité aller plus loin que la définition nationale de l'achat durable.

La Ville de Lyon se doit d'être exemplaire pour sa politique d'achats car ces achats représentent un volume conséquent de 200 millions d'euros par an en biens et prestations.

Plusieurs ateliers ont ainsi été menés collectivement avec les élus, les agents et les partenaires.

Cette mesure s'inscrit dans la suite du projet SPAR lancé par la mandature précédente. Le SPASER est plus ambitieux et plus précis et fait l'objet d'objectifs chiffrés et d'un mécanisme de suivi.

Donc l'achat public responsable a été défini comme un achat public qui doit être au service de la transition écologique, sociale et économique.

Il se définit autour de 3 axes : l'environnement, l'inclusivité et l'efficience économique.

Alors, engagement pour l'environnement d'une part, car l'achat public doit nuire le moins possible à l'environnement, en prenant en compte un mode de production plus responsable en terme de sobriété énergétique et en prenant en compte également le coût complet en intégrant le cycle de vie des produits.

Deuxième axe fondamental, l'inclusion sociale : l'achat public doit favoriser la diversité, l'égalité entre les sexes, et l'insertion des publics éloignés de l'emploi.

Et pour finir, troisième axe, l'efficience économique car l'achat public doit s'intégrer dans un modèle économique à impact positif pour notre territoire en termes d'emplois, d'inclusion et d'égalité.

Ce SPASER s'appliquera à l'ensemble des services et des arrondissements de la Ville de Lyon.

REMI ZINCK

Merci Mme Trias, une demande de parole de M. Chevalier

ALEXANDRE CHEVALIER

Merci M. le Maire, chers collègues, je souhaite saluer au nom des élus de Lyon En Commun la manière dont ce SPASER, Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsable, a été élaboré.

Une réelle concertation a été menée au sein d'un groupe de travail composé d'élus de notre majorité et de l'opposition.

Je souhaite également saluer les objectifs ambitieux de ce SPASER en termes sociaux, économiques et bien-sûr écologiques.

Parmi les nombreuses mesures nous notons le passage de 75 000 heures d'insertion par an à 150 000, le doublement du nombre de marchés réservés au secteur du handicap comme au secteur de l'économie sociale et solidaire.

Les facilités d'accès aux marchés publics pour les entreprises locales de toutes tailles, la lutte contre les perturbateurs endocriniens sources de nombreux problèmes de santé dans les équipements dédiés à l'enfance ou encore le passage à 75 % de produits bio dans les cantines scolaires.

Ces éléments non exhaustifs sont bien-sûr soumis à des indicateurs de suivi et de résultats définis collégialement et partagés.

En d'autres termes le SPASER illustre notre niveau d'exigence dans la mise en œuvre de notre politique locale.

Je vous remercie.

REMI ZINCK

Merci Mr Chevalier, je vais mettre ce rapport aux voix

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

Je passe la parole à Mme Guitard

4-21-2852-165 : Rapporteur ALINE GUITARD

Objet : Etude préalable à l'extension du site patrimonial remarquable du Vieux Lyon et à la révision du plan de sauvegarde et de mise en valeur du Vieux Lyon – Autorisation de signature d'une convention de participation financière avec la Métropole de Lyon et l'Etat- Lancement de l'opération n°60SEPSMV « Etude refonte - Plan de sauvegarde et mise en valeur du Vieux Lyon (participation ville) » – Affectation partielle de l'AP n°2021-1 – Programme 20005

Merci M. le Maire. Mes délibérations de ce soir seront très historiques.

Le secteur sauvegardé du Vieux Lyon qui est né en 1964 et qui a énormément évolué au cours des années, devenu Site Patrimonial Remarquable (SPR) et complété notamment par l'existence du périmètre UNESCO et sa zone tampon dont le 4ème fait partie, ce qui explique que nous soyons associés à cette délibération.

Ces zones ont pour but évidemment de protéger les bâtis historiques, l'esprit et l'atmosphère de quartiers remarquables et uniques, qui ont construit l'identité de notre ville au fil des siècles et en font aujourd'hui la particularité et l'attrait culturel.

Ce type d'espaces nécessite des règles d'urbanisme spécifiques.

Concernant le site du Vieux Lyon, c'est le Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) qui fait référence et se substitue au Plan Local d'Urbanisme et il n'a pas bougé, n'a pas été révisé ou modifié depuis 1998. Entre temps nous sommes passés au plan local d'urbanisme et de l'habitat. Il n'est plus aujourd'hui en capacité de répondre à la fois à la volonté de protéger le patrimoine et de le mettre en valeur, ni à celle d'intégrer les règles portant sur le logement social, le stationnement, la rénovation énergétique des bâtiments anciens ou même la végétalisation des espaces publics. Il y a donc nécessité de produire un nouveau plan, plus en capacité de répondre aux enjeux de notre temps.

Dans le dialogue avec l'Etat et avec la Métropole concernant la révision de ces règles, il est également apparu nécessaire d'interroger également les limites du SPR et de travailler à la cohérence des règles d'urbanisme et patrimoniales s'appliquant aux différents quartiers patrimoniaux de Lyon.

La délibération que nous votons ce soir porte donc sur le principe de financement d'une étude de définition qui dressera un bilan des règles patrimoniales et d'urbanisme existant sur le site UNESCO et sa zone tampon (c'est ce qui nous concerne plus particulièrement dans le 4e) et qui fera des propositions pour la révision du Périmètre de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Vieux Lyon, son éventuelle extension ou la création de nouveaux SPR dans la ville de Lyon.

Et je vous invite à l'approuver parce qu'il me semble important de s'interroger sur les règles qui permettent à la fois de protéger le patrimoine et de continuer à faire de nos quartiers des quartiers vivants.

REMI ZINCK

Merci Mme Guitard. Je n'avais pas d'intervention sur cette délibération. Je vais donc la mettre aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

Je vous laisse la parole pour la délibération 166.

4-21-2845-166 : Rapporteur ALINE GUITARD

Objet : Approbation de la politique d'attribution des logements sociaux

Je vais à nouveau commencer en parlant un peu d'histoire, puisque le dossier que je présente avec cette délibération 166 s'appuie sur la question du droit au logement.

C'est un droit fondamental à valeur constitutionnelle qui découle en filigrane d'une part du Programme du Conseil National de la Résistance et d'autre part du préambule de la Constitution de 1946, intégré à celle de 1958. Cette idée repose sur deux phrases essentielles : « La Nation assure à l'individu et à la famille, les conditions nécessaires à leur développement. Elle garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs. »

Hélas, ce droit n'étant pas vraiment respecté ... La loi Quillot de 1982 a dû renforcer ce devoir en énonçant tout à fait clairement que le « Droit à l'habitat est un droit fondamental ». Malheureusement, en 1995, le Conseil Constitutionnel était obligé de rappeler à nouveau que « la possibilité de disposer d'un logement décent est un objectif à valeur constitutionnelle ».

Et pourtant, à l'orée des années 2000, force a été de constater que le Droit Au Logement n'était toujours pas une réalité : cela a amené le vote de la loi SRU en 2000 (oui, mon best-seller, je vous en parle à chaque conseil d'arrondissement !) et à celle du Droit au Logement Opposable en 2007 qui impose aux collectivités de loger ceux qui sont à la rue.

Pourtant, vous le savez, nous sommes encore bien loin aujourd'hui d'assurer à chacune et chacun un logement décent et adapté à ses besoins.

En cause : la pénurie de logements dans un certain nombre de territoires et en particulier la pénurie de logements sociaux.

Sur le 4^{ème}, prenons les chiffres de 2019, nous avons 2938 logements sociaux tous bailleurs confondus. En 2019, nous avons 1398 demandeurs et nous n'avons attribué que 148 logements, faute d'en avoir davantage à disposition. L'indice de pression de notre arrondissement, c'est-à-dire l'écart entre l'offre et la demande est de 9,4 sur notre arrondissement quand il est de 7,1 sur la Métropole et cet indice de pression ne cesse d'augmenter.

Je me répète, je le sais, mais vous le voyez, ce n'est pas sans motif et il est essentiel de le faire afin que ces notions deviennent une évidence pour tous et toutes, pour celles et ceux qui sont en attente de logement sociaux comme pour ceux qui vivent dans des logements privés hors de prix. Le logement social, par ses différents niveaux et critères d'attribution, est le logement des 3/4 des habitants de ce pays, donc des 3/4 des lyonnais et non le logement de quelques-uns. Pour répondre aux attentes à valeur constitutionnelle du droit au logement, la loi SRU devrait porter l'exigence de 70% de logements sociaux et non 25 comme c'est le cas aujourd'hui ...

Peu importe : nous faisons aujourd'hui avec les lois qui existent. Et il nous faut rattraper notre grand retard de construction et de préemptions de logements sociaux afin de satisfaire à la loi SRU pour permettre que tous les ménages éligibles au logement social y aient accès, dans un esprit de mixité sociale et d'égalité et dans un temps raisonnable ... ce qui est loin d'être toujours le cas.

Dans ce cadre, un certain nombre de dispositifs et de cadres nationaux existent, qui permettent de prioriser les ménages lors des commissions d'attribution, en organisant l'accès des plus défavorisés au logement dans une volonté de logique, de clarté et de transparence.

Et la transparence est essentielle car trop souvent, la pénurie fait imaginer à nos concitoyens, qu'il y aurait des passe-droits, des magouilles, des appartements (je cite) « donnés aux copains » ou à ceux qui « viennent pleurer en mairie ».... Pourtant rien n'est plus faux : les attributions sont le fruit de commissions qui examinent et priorisent les dossiers selon des critères objectifs, équitables, constants. Et là je veux rendre hommage aux agents qui dans nos guichets, comme c'est le cas en mairie du 4^{ème}, accueillent, conseillent, aident à compléter les dossiers, répondent aux questions et aux angoisses comme aux préjugés, avec une compétence et un dévouement immenses.

La délibération de ce soir concerne les règles d'attribution des logements dont la Ville est réservataire : nous avons décidé de retenir, parmi tous les critères de priorisation existants, 5 critères principaux et d'avoir pour objectif que nos attributions se répartissent le plus équitablement possible entre ces 5 catégories de demandeurs.

- Les ménages concernés par une opération de relogement dans le cadre des projets de renouvellement urbain (aucune sur le 4^{ème}).
- Les ménages accompagnés dans le cadre d'un dispositif métropolitain en situation d'habitat indigne grave et avéré.
- Les ménages en situation de sous-occupation au sein du parc social. Ceux-là sont nombreux sur le 4e où de grands logements sont occupés par des seniors désormais seuls, tandis que des familles se serrent dans de petits logements. Permettre une meilleure rotation sur les grands logements est donc essentiel.
- Les victimes de violences intrafamiliales.
- Les agents municipaux qui, vous l'avez déjà évoqué, font l'objet d'une attention particulière car trop peu d'entre eux parviennent à se loger dans la Ville, et cette difficulté s'est aggravée avec l'envol des loyers de ces dernières années.

Vous le comprenez, cette priorisation transparente est un outil à disposition de nos agents comme de nos usagers pour une meilleure compréhension et une plus grande clarté dans les attributions ville et je vous invite donc à l'approuver.

REMI ZINCK

Merci Mme Guitard. Je crois qu'il y avait une demande de prise de parole de M. Kimelfeld.

DAVID KIMELFELD

Merci M. le Maire, Mme Guitard. Oui bien sûr, on souscrit et nous voterons cette délibération. J'en profite pour vous poser la question, parce que je l'ai posé à M. le Maire mais vous n'avez peut-être pas encore les éléments aujourd'hui et je le comprendrais bien, mais les objectifs que vous avez fixés, tout à fait louables, ambitieux, seront remplis ? Il y a toujours des points d'interrogations bien évidemment mais en tout cas les conditions sont-elles réunies plus exactement ? Les conditions sont-elles réunies par la Ville, mais surtout par la Métropole pour vous permettre d'envisager soit des constructions nouvelles, soient des VEFA, pour remplir ces objectifs tout à fait louables ?

Et deuxième question qui est corrélée à la première, vous avez évoqué le plan d'urbanisme et d'habitat, je me tourne aussi vers M. le Maire pour lui demander aujourd'hui si les choses vont rentrer prochainement dans une enquête publique. Donc les décisions en tout cas les propositions sont sur la table. Quelles sont les propositions majeures sur le 4^{ème} arrondissement ? Quelles sont les grandes modifications, puisque ce n'est pas une révision, ce sont des simples modifications. Quelles sont les modifications qui viennent impacter notre arrondissement, et si ces modifications-là viennent renforcer Mme Guitard votre volonté d'intensifier sur le 4^{ème} arrondissement la construction et l'émergence de nouveaux logements sociaux ? Je vous remercie.

ALINE GUITARD

Alors très brièvement parce que effectivement, on ne va pas rentrer dans énormément de détails, mais oui les conditions sont réunies, puisque et la Ville et la Métropole mettent les moyens. En 1 an, on a déjà préempté plus d'une quarantaine de logements. On a un certain nombre de projets qui sont en chantier avec différents bailleurs. Le plus emblématique étant le tènement Maurice Scève, où la centaine de logements qui sortiront de terre sont tous sociaux. Ce qui n'est pas arrivé depuis fort longtemps d'avoir autant de logements sociaux qui sortent de terre dans cet arrondissement.

La Métropole accompagne et soutient toutes nos demandes de préemptions quand c'est possible. Quant au PLU-H, évidemment, la grande majorité de nos demandes l'ont été pour être au service de notre volonté de construire de la mixité sociale et d'avoir plus de logements sociaux et de rattraper le retard colossal dont nous héritons.

Vous le savez, puisque vous êtes élu à la Métropole, vous l'avez rappelé en début de séance. Je pense que vous avez vu passer les différents documents. Mais je l'ai déjà évoqué aussi auprès des habitants lors de réunions publiques exclusivement du 4^{ème} arrondissement, avec tous ceux qui le souhaitent, et qui a été relayé dans la presse, j'ai déjà répondu un certain nombre de fois, nous avons travaillé notamment sur les seuils de mixité sociale qui sont les leviers essentiels pour que les promoteurs privés fassent leur part du travail. Et que tout ne repose pas que sur les bailleurs et que tout ne repose pas que sur la collectivité compte tenu du fait que l'envolée du foncier était bien l'œuvre de promoteurs privés. Maintenant il est temps qu'ils prennent leur part.

J'en ai terminé.

REMI ZINCK

Merci Mme Guitard pour cette réponse très claire.

DAVID KIMELFELD

M. le Maire, je peux ...

REMI ZINCK

Allez-y...

DAVID KIMELFELD

Je ne vous embête pas. C'est la première fois qu'on est en présentiel. Il faut fêter cela.

REMI ZINCK

Je ne voudrais pas qu'on m'accuse de trop de légèreté dans...

DAVID KIMELFELD

Ce n'est pas de la légèreté. Je pense que c'est des sujets extrêmement sérieux, extrêmement concrets qui intéressent les croix-roussiennes, les croix-roussiens et puis celles et ceux qui souhaiteraient venir habiter sur notre arrondissement.

Sur le PLU-H, vous nous dites, c'est très bien que vous ayez obtenu l'intégralité des demandes pour pouvoir construire. Comment est-ce que vous allez conjuguer votre volonté de végétaliser, votre volonté de moins densifier, votre volonté de donner de la respiration à cet arrondissement. Vous l'avez évoqué longuement pendant la campagne électorale qui s'est déroulée, disant qu'il se construisait beaucoup trop de choses ici, dans cet arrondissement, sans logements sociaux ou pas. En tout cas beaucoup trop de choses. Comment vous allez trouver cet équilibre-là entre la volonté de Mme Guitard, tout à fait louable de construire des logements sociaux de manière importante. Cet équilibre-là, comment cela se traduit... Je ne vous demande pas de réponse maintenant. Peut-être que vous aurez l'occasion de restituer d'ailleurs si je peux me le permettre, nous l'avons fait et je pense que vous êtes encore plus attachée que nous à la démocratie participative. Nous avons fait un retour aux habitants du plan local d'urbanisme et de l'habitat et de nombreuses concertations avec ces mêmes habitants. Nous avons pris le temps d'expliquer les modifications, ce qui allait arriver finalement sur cet arrondissement. Moi je souhaiterais, je ne suis pas le seul, que vous puissiez nous faire la même démonstration, en expliquant clairement et bien voilà, là on va faire du logement, là on va faire des logements sociaux, là on va faire un parc, là on va faire je ne sais quoi, on va réserver de l'espace public à d'autres choses. Cela serait intéressant d'avoir cet équilibre-là à un moment ou un autre dans le mandat. Je vous remercie.

ALINE GUITARD

Alors je vais redire quand même quelque chose M. Kimelfeld. Je n'ai pas dit la totalité, j'ai dit la majorité. C'est bien de ne pas déformer mes propos. Nous avons co-construit les propositions avec les habitant.es. Je ne suis pas allée seule à la modification du PLU-H. J'ai travaillé avec les habitant.es. Je suis allée avec nos propositions mais aussi avec des propositions des habitant.es. Donc évidemment, de la même façon nous retournerons vers eux après. Et enfin ce n'est pas ma volonté même si je suis un peu la psychorigide du logement social mais c'est la volonté de cette majorité. Les 12 élus.es de cet arrondissement partagent mon point de vue, même si c'est moi qui en suis le porte-parole.

DAVID KIMELFELD

Moi je ne vous ai pas accusée d'être psychorigide. Je ne me permettrais pas... Jamais. Mais visiblement ce n'est pas moi, c'est dans votre propre majorité. Simplement, sur le PLU-H si je peux me permettre, très bien, puisque vous dites que vous reviendrez vers les habitant.es, essayez de le faire avant l'enquête publique pour que les habitant.es puissent être équipés pour pouvoir faire leurs remarques pendant l'enquête publique, cela me paraît important.

Si vous voulez bien, je ne vais pas prendre de temps ici, on mettra si vous le voulez côte à côte les nombreuses séances de concertation dans cet arrondissement lors de la première phase et lors de la seconde phase. Je pense qu'effectivement, il y a un petit déficit en réunion, voilà ce n'est pas très grave, vous étiez pris par le temps, c'était le covid. On peut le concevoir. Moi je ne vous en veux pas du tout mais je pense que c'est important de pouvoir refaire une réunion publique avant la commission d'enquête. Cela permet à chacun et à chacune d'être armé, de savoir quels sont les projets de l'arrondissement. C'est toujours très compliqué le plan local de l'urbanisme et de l'habitat pour des gens qui ne sont pas des spécialistes et qui ont du mal à comprendre si ce n'est pas décrypté par d'autres. Et c'est le rôle je pense des élu.es de pouvoir le faire. Voilà, tout simplement.

REMI ZINCK

Merci M. Kimelfeld de cette intervention. En effet vous êtes très intéressé par la consultation. Nous, nous avons été très intéressés par rectifier une politique qui a été menée pendant des années et qui maintenant fait la part un peu plus équilibrée au logement social. Donc chacun ses priorités. La gestion Covid nous a évités parfois de faire de grandes réunions. Cela nous a permis de ne pas en faire, interdit d'en faire plutôt. On le fera. Si je peux confirmer ce que vient de dire Mme Guitard qui a en effet toute ma confiance et toute notre confiance dans cette mission difficile. Elle s'y attache avec beaucoup de convictions. C'est que, comme vous le savez, la Croix Rousse est un lieu d'équilibre, c'est de la dentelle. On cherche à veiller à ce que tout le monde y trouve une qualité de vie. J'ai cru entendre dans vos paroles mais je crois que j'ai du mal à comprendre que logement social était moins d'espaces verts, ou moins de qualité de vie. Moi je suis attaché à ce que tous les habitant.e aient une bonne qualité de vie. Je dirais y compris, et j'allais peut-être même dire et surtout ce qui parmi nous sont les plus modestes et qui n'ont pas l'occasion, de pouvoir avoir l'occasion de prendre des vacances, de prendre l'air à l'extérieur de la ville. Donc je suis particulièrement attaché, comme nous tous ici c'est certain, à ce que logement social rime avec qualité de vie, et qualité de ville. On en est là pour l'instant. Vous avez bien entendu notre volonté et je crois que l'on vous prouve tous les jours, notamment avec le tènement Maurice Scève. Je rappelle qu'il a quand même été changé d'affectation par rapport au projet que vous aviez soutenu initialement. Donc je crois que de ce côté-là, on avance, on ne donne pas de leçon à personne, mais on ne souhaite pas à en recevoir trop de l'ancienne majorité.

Je vous remercie.

Maintenant on va mettre le rapport aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Il est donc adopté à l'unanimité.

Mme Guitard, le 167 s'il vous plait.

4-21-2760-167 : Rapporteur ALINE GUITARD

Objet : Fonds d'intervention du patrimoine (FIP) : attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations contribuant à la mise en valeur du patrimoine lyonnais pour un montant total de 13 000 euros et approbation de deux conventions d'application financière pour l'association Ka'fete o momes et Filactions

Ce sera beaucoup plus rapide.

Ce dernier dossier concerne plusieurs subventions versées à des associations œuvrant dans le champ du patrimoine et dont une seule nous concerne directement, le reste de la délibération évoque d'autres arrondissements ou des initiatives ville comme le projet Historical Cities. Pour le 4^{ème} arrondissement il s'agit d'une initiative intergénérationnelle à l'initiative de la Ka'fête ô mômes, association bien connue des Croix Roussiens du 4^{ème} comme du 1^{er}, en lien notamment avec le service archéologique de la Ville. Cette année, les enfants du Quai de Saône scolarisés à l'école des Entrepôts participeront au recueil de souvenirs de seniors vivant sur le quartier Serin et le quartier de Vaise sur leur vie et la vie du quartier et produiront des restitutions artistiques, comme cela a été le cas en juin dernier lors de la restitution du projet précédent.

La subvention proposée est de 2500€ (sur les 90 000 € de budget du projet) et l'intervention en elle-même nécessite également la signature d'une convention avec la Ville.

Je vous invite évidemment à approuver cette délibération dans son ensemble.

Je vous remercie.

REMI ZINCK

Merci, je n'ai pas de demandes de prises de paroles.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

Je passe la parole à Mme Cabot s'il vous plait.

4-21-2822-168 : Rapporteur MARIE AGNES CABOT

Objet : Attribution de la seconde tranche de subventions de fonctionnement 2021 aux associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance pour un montant total de 3 570 790 euros. Approbation du modèle de convention d'application financière

Merci bien M. le maire. cher.es collègues, bonjour à tous. Je vais commencer par une délibération concernant la direction de l'enfance.

Je ne reviens pas sur le fait que notre campagne était axée sur « la Ville à hauteur d'enfants », et donc la politique de la Ville est vraiment en faveur de la petite enfance en ce moment.

Ce que nous votons aujourd'hui est un rééquilibrage, après les 2 premières phases votées lors des conseils municipaux de janvier et mars 2021.

Pour cela, l'exercice 2020 des équipements petits enfance a été analysé et la majorité de ces équipements ont été à l'équilibre financier pour cette période. Pour 2021, du fait du reconfinement, et de la poursuite de la crise financière, et après avoir dialogué avec ces structures, nous accordons une subvention complémentaire de fonctionnement sur la base d'indicateurs d'abord financiers, concernant la masse salariale, conjoncturels, liés à la crise sanitaire, pouvant provoquer une fragilité de trésorerie, mais aussi liés à l'activité proprement dit (taux d'occupation, jours d'ouvertures ...)

Et enfin, liés à la mise en place de la politique de la ville en direction du très jeune public. Cette politique de la ville a pour volonté également de mettre en avant les projets des associations, comme vous le savez maintenant en lien avec la transition écologique et l'économie circulaire, tels que l'aménagement d'espaces naturels pédagogiques, l'approvisionnement en filière bio, locale ou circuit court, l'utilisation, à titre d'expérimentation, de couches lavables, l'achat de jouets durables (à dominante bois), ou encore l'installation de dispositifs d'échanges, comme des boîtes à livres ou à vêtements.

Je reviendrai sur toutes ces dispositions sur la délibération suivante.

Un certain nombre d'associations ont bénéficié, dès la fin 2020, d'une subvention exceptionnelle permettant le développement de telles initiatives. Si certains projets ont d'ores et déjà vu le jour, d'autres ont dû être décalés, les associations étant prioritairement investies dans l'accueil quotidien des enfants, avec des protocoles sanitaires toujours plus exigeants. La réflexion collective, entre les familles ou les personnels des établissements, a également pu être rendue plus difficile par les difficultés à organiser des temps d'échanges en présentiel.

Les actions qui restent à mener feront l'objet d'un suivi en 2021 et 2022. Pour notre arrondissement, 11 structures ont bénéficié de cette augmentation pour un montant cumulé en 2021 de 1 407 100 euros à la subvention de 2020 a été de 1 386 600 euros. Comme vous le voyez, il y a donc eu une augmentation pour chaque structure.

Je vais également répondre rapidement aux questions concernant vos demandes M Kimelfeld sur le nombre de crèches. Effectivement, il y a eu pendant quelques temps concernant les crèches municipales un grand déficit de créations vu qu'il n'y en a pas eu. C'est une volonté de la ville de créer des crèches municipales au cours de ce mandat. Le deuxième RAM est toujours dans notre PPI croix-roussienne et nous sur le 4^{ème}, nous travaillons avec Aline Guitard ma collègue sur ce sujet. C'est toujours en cours. Nous réfléchissons également sur une deuxième MAM, donc une maison d'assistante maternelle également. Cela sera plus avec ma casquette d'élue métropolitaine. C'est une fonction de la Métropole.

Je vous demande d'approuver cette délibération.

REMI ZINCK

Merci Mme Cabot. Je n'ai pas de demande d'intervention. Je vais mettre ce rapport aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

C'est donc adopté à l'unanimité.

Rapport 169 Mme Cabot.

4-21-2821-169 : Rapporteur MARIE AGNES CABOT

Objet : Adhésion de la Ville de Lyon à la charte des Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens

Pour cette délibération, monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs, je ne vais pas copier ma collègue précédente, mais je vais devoir être un peu didactique.

Voici 30 ans que la communauté scientifique internationale exprime ses fortes préoccupations sur les effets de substances chimiques appelés perturbateurs endocriniens. Comme vous l'avez compris, je vais donc vous parler de la charte sur les perturbateurs endocriniens qui va être présenté au conseil métropolitain et au conseil municipal. Les perturbateurs endocriniens sur la santé humaine et sur l'environnement, le contact de l'organisme avec ces substances, surtout aux périodes de gestation, des premières années de vie, de la puberté, de la ménopause pour les femmes (souvent les femmes donc), est à l'origine de pathologies graves, parfois incurables :

Cancers, obésité, retards de langage chez les enfants, troubles du neurodéveloppement, anomalies de l'appareil génital, problèmes de fertilité, puberté précoce, l'asthme, des modifications irréversibles du système nerveux, etc, etc.

Ces substances sont partout. Je ne vais pas trop faire film d'horreur, mais elles s'appellent pesticides, phtalates, parabènes, bisphénols, PCB, etc... Leurs présences étant assez générale, l'ensemble de la population française y est exposé ou est susceptible de l'être.

Malgré trente années d'alerte de la part de la communauté scientifiques internationale, malgré des volontés affichées, notamment au niveau européen et national afin de réduire l'exposition de la population à ces substances, les réglementations sont encore trop peu protectrices de notre santé et de notre environnement.

Le Réseau environnement santé (RES) a lancé en 2009 une charte des villes et territoires sans perturbateurs endocriniens afin d'engager avec les collectivités locales volontaires un travail au plus près des personnes.

Elle a déjà été signée par près de 200 communes dont Paris, Grenoble, Strasbourg, Lille, Toulouse, et par plusieurs régions et départements.

Cette Charte, non contraignante, pose le fondement d'un engagement de ses signataires à mettre en œuvre tous les moyens possibles pour réduire l'exposition à ces substances.

La Ville de Lyon est déjà engagée au quotidien en faveur de l'amélioration de la santé environnementale de ses habitants. Pionnière, et en avance sur la Loi, la Ville de Lyon avait déjà proscrit les produits de synthèse pour le traitement des espaces verts et les voiries et espaces ouverts au public dès 2007.

La Ville de Lyon et la Métropole, souhaitent poursuivre cette démarche en adhérant à la charte portée par le RES et en intégrant la lutte contre l'exposition aux perturbateurs endocriniens parmi les piliers de son action et de ses politiques publiques.

En effet, il faut souligner, pour apporter un peu d'optimisme et d'espoir sur ce sombre sujet que certains perturbateurs endocriniens ne sont pas persistants dans l'organisme et peuvent donc disparaître si tant est que l'on n'y soit plus exposé, avec des effets bénéfiques sur la santé à très court terme !

L'enjeu est donc capital !

Dans cette optique, la Ville de Lyon s'engagera prioritairement à lutter contre l'exposition aux phtalates des plus jeunes, en entamant notamment un travail de fond pour l'élimination progressive de ces produits toxiques dans les établissements recevant du public (ERP) de la Ville.

Il faut savoir que sur le 4^{ème} arrondissement, une crèche, je pense à ça, concernant une couche lavable, une crèche justement c'est portée volontaire dans cette expérimentation, la crèche Pirouette. Je la remercie d'ailleurs de s'être portée volontaire.

D'autres substances nécessiteront une lutte à plus long terme et l'élaboration d'un plan d'actions.

L'adhésion à cette charte s'accompagnera d'un plan d'actions pluriannuel pour les cinq années à venir.

Il sera construit au dernier trimestre 2021 avec l'ensemble des services de la Ville et sera défini dans le cadre de la concertation prévue pour le Contrat local de santé.

Il identifiera les initiatives déjà lancées, celles en cours de construction et celles à initier.

Ce plan d'actions conçu en coordination avec les communes proches de Lyon et l'échelon métropolitain sera par ailleurs doublé d'une communication auprès des habitants de la Ville pour les informer des enjeux liés aux perturbateurs endocriniens, les alternatives aux habitudes et aux biens de consommation induisant une exposition.

L'axe de travail proposé par le Réseau environnement santé consistant à informer au moins annuellement les Lyonnais sur l'avancement des engagements pris, est pleinement intégré dans le pilotage de ce plan d'actions et correspond à la démarche de redevabilité et de transparence de l'action municipale engagée par les élu.es depuis 2020.

Merci donc si tout cela vous plait d'adopter cette délibération.

REMI ZINCK

Merci pour cette explication. Il n'y a pas de prise de parole donc je vais mettre ce rapport aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie. Mme Cabot, c'est toujours pour vous pour la délibération 170.

4-21-2685-170 : Rapporteur MARIE AGNES CABOT

Objet : Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale - Attributions de subventions dans le cadre de l'appel à projets internationaux (AAPI) 2021 phase 2 - Lancement de l'appel à projets internationaux 2022

Merci M. le Maire. Là j'ai été un peu plus lyrique.

Hier je parlais des regroupements d'oiseaux migrateurs que l'on peut observer en ce moment, avant leur départ, et je me suis dit que l'on manquait, en ce moment, de voyages.

Je suis donc ravie de vous demander d'approuver cette délibération qui soutient les associations impliquées dans les actions internationales, nous avons eu déjà cette délibération en septembre 2020, qui mettait en lumière, déjà, la longue tradition internationaliste de Lyon, et cet appel à projet internationaux datait de 2017.

Pour rappel, cet appel à projets commun à la Ville et à la Métropole de Lyon a été conçu pour répondre aux objectifs suivants :

- stimuler l'engagement de la société civile, et plus particulièrement de la jeunesse, face aux défis sociétaux du XXIème siècle ;
- faire émerger des dynamiques d'actions renouvelées, innovantes et concertées dans le cadre des compétences et des intérêts de la Ville de Lyon et de la Métropole ;
- structurer l'accompagnement des porteurs de projets du territoire et soutenir une plus forte efficacité collective ;
- optimiser l'impact local des actions collectives dans une cohérence entre ici et là-bas.

Les critères d'éligibilité sont les suivants :

- l'appel à projets est ouvert aux associations, aux groupements d'intérêt public, établissements publics domiciliés ou ayant leur siège social sur le territoire de la Ville ;
- les initiatives des porteurs de projets doivent contribuer à l'intérêt général ;
- les initiatives des porteurs de projets doivent contribuer à l'intérêt local de la Ville.

Les projets proposés doivent s'inscrire dans l'une des quatre thématiques suivantes :

- 1- Dynamiques d'internationalité sur le territoire de la Ville de Lyon et de la Métropole de Lyon ;
- 2- Développement et promotion de la francophonie sur le territoire de la Ville de Lyon et de la Métropole de Lyon ;
- 3- Dialogue des cultures par l'éducation à la citoyenneté européenne et internationale, sur le territoire de la Ville de Lyon et de la Métropole de Lyon et sur les territoires partenaires ;
- 4- Projets de solidarité internationale menés avec des territoires émergents sur la base d'échanges réciproques et solidaires, visant à favoriser le développement local et l'autonomie des populations.

Chaque projet retenu peut être subventionné par la Ville de Lyon ou conjointement par la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon. Dans les deux cas, le montant total des subventions accordées est plafonné à 50 % des dépenses éligibles du budget global prévisionnel du projet.

En conséquence, le financement du projet doit reposer sur d'autres sources de financement. Les dossiers sont instruits par le service commun des relations internationales Ville de Lyon / Métropole de Lyon, dans le respect des objectifs fixés par chaque collectivité sur son champ de compétences.

Pour 2020, pour la 1^{ère} phase, l'objectif a été atteint.

Pour la 2^{ème} phase, 65 dossiers ont été reçus, dont 24 par de nouveaux porteurs de projet. Nous allons soutenir cette année :

31 structures, dont 8 nouvelles, pour un total de 140000 euros.

13 dossiers sur la thématique de l'internationale,

Et sur notre arrondissement, nous finançons pour 5000 euros :

Karakib - 21 rue d'Austerlitz à Lyon 4^{ème}

Programme d'échanges et de coopération artistique. En 2021 le programme propose un partenariat entre des artistes venus d'Istanbul et des artistes français. Etudiants, élèves et artistes turcs et français devront proposer une restitution de leur travail sous différentes formes : concerts, exposition, photo, vidéo etc. Une résidence de création musicale donnera lieu à plusieurs restitutions à Lyon et à Istanbul.

Il y a un dossier sur la francophonie, 11 sur la thématique de l'éducation à la citoyenneté européenne et internationale et pour notre territoire, 2300 euros pour Les enfants du Rhône domicilié à la Maison des associations qui réalisait des émissions radiophoniques avec des jeunes sur les différentes communautés présentes sur le territoire de l'agglomération lyonnaise avec des acteurs locaux tels que Reporters solidaires et Les nouveaux espaces latinos. Les jeunes sont formés à l'exercice de la radio et du journalisme afin de réaliser des programmes innovants sur les façons dont sont présentées les communautés sur le territoire.

Et maintenant parlons de l'appel à projet pour 2022, avec pour la phase 1, un lancement au 1 octobre 2021, avec une date de clôture au 2 novembre 2021, une présentation au Conseil Municipal de Mars 2022, pour la phase 2, lancement au 1 avril 2022, clôture au 2 mai 2022, et présentation au Conseil Municipal du 2ème semestre 2022. Les critères resteraient les mêmes...

Merci donc d'approuver cette délibération.

REMI ZINCK

Merci de cette explication. Je n'ai pas de demande d'intervention. Je vais mettre ce rapport aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

C'est adopté à l'unanimité.

Je passe la parole à M. Arrondeau s'il vous plait.

4-21-3023-171 : Rapporteur MATTHIEU ARRONDEAU

Objet : Exonération de redevance d'occupation commerciale du domaine public pour les terrasses sur stationnement et saisonnières - crise sanitaire Covid-19

Merci M. le Maire.

Elle s'inscrit dans la continuité des mesures d'urgence qui ont été décidés par la ville de Lyon pour soutenir l'activité des commerces de proximité, et notamment celle des restaurateurs, fortement impactés par la crise sanitaire. Parmi ces mesures, il a été décidé l'exonération partielle ou totale du paiement des redevances relatives à l'occupation commerciale du domaine public des terrasses, étalages et autres équipements...

Ces exonérations ont représentés un effort financier très important pour la collectivité, ce qui montre montrant clairement la volonté de la ville de soutenir son économie de proximité et notamment le secteur de la restauration.

La crise sanitaire perdurant sur l'année 2021 et l'extension du pass sanitaire contraignent encore le bon fonctionnement des établissements de restauration. Afin de maintenir le soutien de la ville aux commerçants de ce secteur d'activité, il est proposé d'accorder une prolongation exceptionnelle, à titre gratuit, des terrasses sur stationnement du 1er octobre au 31 décembre

2021, et des terrasses saisonnières du 1er novembre au 31 décembre 2021, avec limitation d'horaires fixée à 22h.

Je vous invite à voter favorablement à cette mesure de soutien à nos restaurateurs.

Merci.

REMI ZINCK

Alors pour une fois, c'est moi qui vais prendre la parole. J'ai bien entendu M. Arrondeau en effet que c'est un effort de la collectivité et donc des habitant.es envers les restaurateurs et cafetiers. C'est donc un choix important engageant. Nous en avons beaucoup sur le 4^{ème} arrondissement. Nous savons qu'ils ont beaucoup souffert. On cherchera aussi à veiller au confort de tous, à leurs activités mais aussi au confort de vie des habitant.es, afin que dans ce quartier qui est aussi très fréquenté, très habité, chacun puisse trouver sa place sans qu'il soit gêné par l'activité des uns et des autres. Nous y seront particulièrement vigilants sur les mois qui viennent, avant la fin de cette autorisation.

En effet, je vous propose également de donner un vote favorable.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

C'est adopté à l'unanimité.

On va passer au rapport 172.

M. Rigaud oui vous voulez prendre la parole ?

LOIC RIGAUD

Je souhaiterais me déporter sur ce dossier. Je partirais, si cela peut-être noté au procès-verbal.

REMI ZINCK

En effet, nous allons le noter au procès-verbal que M. Rigaud se déporte sur cette délibération 172.

M. Arrondeau, je vous laisse la parole.

4-21-2512-172 : Rapporteur MATTHIEU ARRONDEAU

Objet : Attribution de subventions pour un montant total de 21 500 euros à Bellebouffe, La Légumerie, Récup et Gamelle, VRAC, Réseau AMAP, L'association Lyon III développement durable, dans le cadre de leurs actions en faveur de la promotion de l'alimentation durable et/ou de la lutte contre la précarité alimentaire

Il s'agit ici de procéder à l'attribution de subventions à des associations qui œuvrent dans le domaine de l'alimentation durable, la lutte contre la précarité alimentaire et le gaspillage alimentaire.

Ce soutien s'inscrit dans le cadre de notre action pour l'accès de tous les habitant.es à une alimentation de qualité, saine et durable et répond aux enjeux aussi, de transition écologique, de lien social, de solidarité liés à l'alimentation.

A travers cette délibération, 6 associations vont recevoir l'appui financier de la Ville pour un total de 21 500 € :

1. L'association LYON III Développement durable qui lutte contre la précarité alimentaire des étudiants et qui sollicite la ville pour un aide financière de 6000 € pour la création d'une Epicerie Solidaire au sein de l'Université Lyon III
2. L'association la Légumerie, qui est labellisée Lyon Ville Equitable et Durable, qui a pour objectif la création et l'animation d'espaces d'agriculture urbaine dans les Quartiers prioritaires de la Ville et qui sollicite la ville pour un soutien de 2500 € pour son action « Les tablées du potager » (ateliers de cuisine et repas partagés) qui aura lieu du 28 au 30 septembre 2021.
3. L'association Recup et Gamelles qui agit dans la lutte contre le gaspillage alimentaire en sensibilisant les acteurs professionnels et en mettant en place des actions de collecte d'invendus, de valorisation et en s'inscrivant dans une démarche Zéro Déchets. Une subvention de 2000 € est demandée pour l'organisation de repas solidaires.
4. L'association Bellebouffe qui agit dans la valorisation d'invendus alimentaires aussi et qui sollicite la ville à hauteur de 2000 € pour l'organisation d'un banquet de Noël solidaire et la création de paniers solidaires.
5. L'association Réseau AMAP qui œuvre pour une agriculture paysanne socialement équitable et écologiquement saine, la sécurité et la souveraineté alimentaires et une consommation responsable, citoyenne et solidaire. Elle sollicite la ville pour une subvention de 4000 € pour l'ensemble de ses actions, et notamment pour l'organisation de l'évènement « AMAP en fête » qui célèbre les 20 ans de l'association et qui aura lieu ce weekend, le 18 septembre.
6. L'association VRAC qui a pour but de favoriser l'accessibilité alimentaire, le développement de groupements d'achat de produits de qualité dans les QPV, quartier prioritaire de la ville, de la Métropole, notamment au travers l'achat groupé et en grande quantité permettant de réduire les coûts et les emballages pour permettre aux habitants de s'inscrire dans un mode de consommation digne et durable, reposant sur le collectif. Afin de mettre en place son action, l'association sollicite la ville pour un soutien financier à hauteur de 5000 €.

Je vous remercie mes cher.es collègues de voter favorablement cette délibération.

REMI ZINCK

Alors je n'ai pas de prise de parole sur cette délibération. Je vais donc la mettre aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

Je vais passer la parole à M. Mecklenburg. C'est le retour de M. Rigaud après s'être déporté, pour la délibération 173.

4-21-2897-173 : Rapporteur SAMUEL MECKLENBURG

Objet : Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières - Programmation complémentaire 2021 pour un montant total de 5 266 euros

Certains d'entre vous ont pu assister à la fête de Quartier Ouest en Fête, bel exemple de partenariat en consolidation entre le Centre Social, Funibus, la Maison de l'enfance et de la Jeunesse, le Conseils de Quartier Ouest, la Kafet' O Mômes et la Sauvegarde 69. A cet occasion nous vous demandons d'approuver le financement de 476 euros en direction du chantier jeune piloté par la Sauvegarde 69 qui a permis le déploiement de 4 jeunes du quartier sur une journée de manutention. Merci.

REMI ZINCK

Merci sur cette délibération 173, je n'ai pas de prise de paroles. Je vais la mettre aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

La 174 M. Mecklenburg

4-21-2814-174 : Rapporteur SAMUEL MECKLENBURG

Objet : Signature d'une convention-cadre entre la Ville de Lyon et l'AFEV pour la poursuite du soutien au dispositif "Ambassadeurs du livre" au sein des écoles publiques lyonnaises pour l'année scolaire 2021-2022 et versement d'une subvention d'un montant de 100 000 euros

L'AFEV crée à côté des politiques publiques des espaces d'engagement citoyen pour les jeunes. Elle mène différents programmes d'actions, qui, chacun, contribuent de façon spécifique à lutter contre les inégalités, en particulier éducatives, et à créer du lien social. A ce titre, la Ville de Lyon et l'AFEV ont noué un partenariat fort dans le cadre du Projet éducatif de territoire (PEDT) qui se traduit notamment par le déploiement du dispositif « Ambassadeurs du Livre » au sein des écoles publiques lyonnaises. Ce dispositif permet à des jeunes volontaires en service civique de s'investir au sein des bibliothèques-centre documentaire des écoles publiques lyonnaises afin de contribuer au développement de l'usage du livre et de la lecture sur les différents temps d'accueil de l'enfant à l'école.

- Sur le temps scolaire, sous la responsabilité de l'équipe pédagogique et dans le cadre du projet d'école ;

- Sur le temps de la pause méridienne dans le cadre du projet périscolaire de l'accueil de loisirs de l'école.

L'AFEV recrute et assure ainsi l'accompagnement d'environ 75 jeunes en service civique. La Ville de Lyon souhaite donc poursuivre et soutenir l'action partenariale menée avec l'AFEV sur ce projet pour la période allant de septembre 2021 au 31 août 2022 par l'approbation et la signature d'une convention cadre pour l'ensemble de l'année scolaire. Dans ce cadre, il est proposé le versement d'une subvention de 100 000 € permettant de soutenir la mise en œuvre du projet. Je vous remercie.

REMI ZINCK

Pas de prise sur cette délibération que je vais mettre aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

175 s'il vous plait.

4-21-2784-175 : Rapporteur SAMUEL MECKLENBURG

Objet : Attribution de subventions de fonctionnement d'un montant de 4 135 322 euros aux MJC, centres sociaux, Maisons de l'enfance ainsi qu'à différentes associations d'éducation populaire - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires

L'éducation populaire a pour ambition politique de développer l'éducation et l'accès à la culture pour toutes et tous comme condition d'accès à la citoyenneté et à l'émancipation. En s'engageant aux côtés des personnes et en leur proposant ou en accueillant des projets en mesure de développer la capacité des individus à comprendre le monde et à construire des leviers d'action individuels et collectifs, l'éducation populaire est plus que jamais une ressource indispensable pour tenter de répondre à la crise sociale et environnementale qui nous frappe.

C'est pourquoi l'éducation populaire, axe fort de l'action municipale, s'incarne notamment dans un partenariat historique avec un certain nombre d'associations et de fédérations qui développent cette démarche au plus près du territoire et de ses habitants. La Ville de Lyon a construit avec ces associations un partenariat renforcé du fait de leur capacité à répondre aux besoins des publics et de leur contribution déterminante au lien social et au vivre-ensemble. De nombreuses rencontres techniques et politiques auxquelles j'ai participé ont ainsi été organisées régulièrement dans l'année. Ces réunions ont permis de faire un point de situation global sur le fonctionnement de chaque association, sa situation économique mais également sur la réalisation des objectifs définis par la convention-cadre. Dans le contexte exceptionnel de l'épidémie de Covid-19, le cadre habituel de suivi a été adapté et renforcé afin d'accompagner au mieux les associations dont l'action a été fortement impactée par les mesures de confinement et les restrictions sanitaires. Les associations ont dû en effet constamment adapter leurs activités avec une attention particulière aux personnes les plus isolées ou fragiles contribuant ainsi activement à maintenir le lien social.

A ce propos, la constante mobilisation des administrateurs et la très grande implication des bénévoles pendant cette crise confirment le rôle de ces associations comme fédératrices des initiatives locales et comme lieux de participation des habitants. Ces modalités de suivi se poursuivront dans les prochains mois afin d'évaluer à moyen et long termes les

conséquences économiques de cette crise sur le fonctionnement des associations. Dans l'attente, afin d'assurer la continuité des projets en cours et de mener à bien les objectifs définis par les conventions actuelles, il convient d'attribuer à chacune de ces associations pour une deuxième tranche de subvention de fonctionnement général au titre de l'année 2021 pour un montant global de 4 135 325 euros.

Nous vous proposons madame et messieurs de donner une suite favorable à cette délibération qui propose notamment une légère augmentation pour 2021 de la dotation accordé en faveur des associations d'éducation populaire du 4e arrondissement :

- Centre Social Pernon (+ 13 599 euros)
- la MEJ (+ 10 579)
- la Ka Fête O Mômes (+39 519 euros)

REMI ZINCK

Merci, j'avais une demande de parole de Mme Borron.

NADEGE BORRON

Merci M. Le Maire, cher.es collègues. Les élu.es de Lyon en commun souhaitent profiter de cette délibération pour remercier les structures sociales et culturelles de notre arrondissement.

Depuis le début de cette crise, elles s'adaptent de la meilleure façon possible et continuent leurs missions auprès des croix-roussiens et croix-roussiennes, en particulier les plus fragiles et isolés, comme la mise en place de distribution, la mise en place téléphonique aux personnes fragiles, le soutien scolaire en distanciel, impressions des cours, devoirs pour les élèves, factures numériques et encore bien d'autres actions.

Nous saluons donc le personnel, les directions et les bureaux de ces associations. Nous nous félicitons également du choix de notre majorité de nouer des partenariats forts avec les acteurs de l'éducation populaire via cet appel à l'initiative associative pour relever les défis sociétaux et environnementaux d'aujourd'hui et de demain.

Les élus Lyon en commun voteront donc favorablement cette délibération.

Je vous remercie.

REMI ZINCK

Merci Mme Borron, d'autre prise de parole ?

Je vais le mettre aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

Rapport 176 M. Mecklenburg

4-21-2773-176 : Rapporteur SAMUEL MECKLENBURG

Objet : Lyon 4^{ème} - Renouvellement de la convention d'occupation temporaire accordée à titre gratuit par la Ville de Lyon au profit de l'association République des Canuts, autorisant la mise à disposition d'un local de réunion dans le bâtiment B du parc de la Cerisaie 25 rue Chazière - EI 04 040

L'association République des Canuts, forte de ses 500 adhérents, œuvre activement pour la promotion des traditions croix-roussiennes à travers un ensemble de manifestations festives très chère au cœur des croix-roussiens et croix-roussiennes. (Vendanges il y a deux semaines, Paradis des Canuts la semaine dernière, Prix des Canuts en janvier, Fête des Brandons au printemps). Pour ce faire, elle bénéficie d'une parcelle de terre située dans le parc de la Cerisaie sur laquelle sont plantés 300 cepes de vignes. Soucieuse de développer ses animations et de porter à la connaissance de chacun chacune la vie de la vigne, l'association sollicite aujourd'hui la Ville de Lyon afin d'obtenir le renouvellement de la convention de mise à disposition, signée en 2018, d'un local de réunion d'environ 45 m2, suffisamment proche du lieu de plantation des vignes. Je vous remercie de donner une suite favorable à cette délibération et en profite pour vous rappeler que dans le cadre des journées du patrimoine, La République des Canuts organisera une visite commenté du parc intitulé « De Vigne en Villa, les secrets du parc de la Cerisaie » avec une dégustation du vin du parc en fin de visite !

Merci.

REMI ZINCK

Merci pour la présentation de ces délibérations et la dernière information qui retient toute notre attention.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité

4-21-2770-177 : Rapporteur SAMUEL MECKLENBURG

Objet : Attribution d'une subvention de 10 000 euros à l'association La Compagnie du chien jaune pour l'organisation du festival Novembre des Canuts du 16 au 28 novembre 2021

Fondée en 1995, la Compagnie du chien jaune crée des spectacles en adaptant des œuvres littéraires ou en écrivant ses textes et travaille régulièrement sur l'histoire de la soierie et des canuts. L'association pilote depuis 2008, à l'intérieur d'un collectif réunissant de nombreux acteurs du patrimoine croix-roussien, le festival Novembre des Canuts, consacré à la mise en valeur de l'histoire des canuts qui ont fait la renommée du quartier de la Croix-Rousse. Le festival propose chaque année de porter un regard à la fois scientifique, artistique et ludique sur le passé industriel de la ville de Lyon et ainsi mettre en lumière la richesse du patrimoine mémoriel et immatériel de la Grande Fabrique de soierie lyonnaise de la première moitié du

XIXème siècle. Des passerelles entre le passé et la société contemporaine sont mises en lumière à travers un thème différent à chaque édition lors d'expositions, conférences, débats et spectacles, apportant des clés de compréhension de l'environnement social actuel. L'édition 2020, fortement perturbée par la crise Covid-19, s'est déroulée en version numérique. L'édition 2021 se tiendra du 16 au 28 novembre 2021, reprenant certains événements annulés en 2020 et proposera des temps forts autour de la révolte des canuts de 1831 et la Commune de Lyon de 1871, célébrant les 190 et 150 ans de ces deux événements. A travers un programme pluridisciplinaire, sont renouvelés les partenariats avec les Musées Gadagne, le Musée Urbain, Tony Garnier, Le Ciné Duchère, la bibliothèque municipale du 2^{ème} arrondissement et du 4^{ème}, le festival Silk in Lyon, la mairie du 4^{ème} arrondissement, l'ALCR, les archives municipales de Lyon. J'ai grand plaisir ainsi vous proposer d'approuver le versement d'une subvention de 10 000 euros. Merci.

REMI ZINCK

Je n'ai pas de prise de parole sur cette délibération, je la mets aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité

4-21-2738-178 : Rapporteur SAMUEL MECKLENBURG

Objet : Lancement des opérations n° 60047539 "Rénovation des bibliothèques du territoire », 09157003 « Rénovation de la médiathèque de Vaise - Marceline-Desbordes-Valmore » et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-3, programme 00005 et n° 2021-1, programme 20005

Il s'agira en ce qui concerne la bibliothèque du 4^{ème} arrondissement de profiter d'une rénovation de ses parquets. L'ensemble des opérations menées sur la Ville de Lyon prévoit l'attribution d'un montant de 500 000 euros. Je vous remercie.

REMI ZINCK

Je n'ai pas de prise de parole sur cette délibération, je la mets aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité

4-21-2705-179 : Rapporteur SAMUEL MECKLENBURG

Objet : Attribution de subventions de fonctionnement à 22 structures et 134 artistes au titre du fonds d'urgence pour un montant global de 570 750 €

Parmi les premières mesures du nouvel exécutif de la Ville pour le secteur culturel, un fond d'urgence exceptionnel de quatre millions d'euros a été voté le 30 juillet 2020 après un premier confinement qui avait durement éprouvé les acteurs culturels.

Lors du Conseil municipal du 19 novembre 2020, un premier volet d'aides financières a été voté. C'est ainsi que 279 acteurs culturels, structures et artistes ont pu bénéficier d'aides exceptionnelles pour un montant total de 2 922 647 euros. Le Conseil municipal du 25 mars a permis de voter l'adhésion de la Ville au GIP Cafés cultures et celui du 27 mai des aides aux projets Carnets de création et A ciel ouvert pour un montant total de 75 600 euros. Au regard des mesures sanitaires prolongées sur quasiment toute la saison culturelle 2020-2021, le second volet d'aides réparties sur l'année 2021 se traduit par trois orientations principales :

- Le premier axe concerne plusieurs structures qui ont interpellé la Ville de Lyon entre septembre 2020 et mai 2021 pour alerter sur leurs difficultés financières liées à la crise sanitaire et avaient regretté de ne pas avoir déposé de dossier de demande de soutien au titre du fonds d'urgence en 2020. La Ville de Lyon a accepté d'étudier leurs demandes sur le reliquat 2021 de ce fonds d'urgence.
- Le second volet consiste à répondre aux artistes indépendants, premières victimes de la crise sanitaire : artistes auteurs et autrices, artistes intermittents et intermittentes, guides-conférenciers et conférencières notamment.
- Un troisième axe « Aide à la Reprise » s'est traduit notamment par : l'adhésion de la Ville de Lyon au GIP Cafés cultures, gestionnaire d'un fonds d'aides destiné à soutenir les emplois artistiques dans les cafés et les restaurants (notamment les musiques actuelles) ; l'augmentation des enveloppes allouées aux événements Tout l'monde dehors et Fête de la musique ; le soutien à des initiatives originales comme l'opération A ciel ouvert portée par Studio Ganek qui a permis de soutenir 20 artistes en exposant leurs oeuvres dans la ville fin avril – début mai ou par Carnets de création, chaîne Youtube de la Ville de Lyon permettant de mettre en valeur des résidences d'artistes dans les établissements culturels. - également à soutenir des initiatives originales de structures associatives qui portent des favorisant liens et rencontres entre des artistes et des œuvres et des publics qui ont pu être isolés et fragilisés par la crise sanitaire, notamment les étudiants (Festivals connexion) et les aîné-es (Silk me back et Jazz RA). Il permet également à la Ville d'accompagner des événements qui soutiennent des artistes (6ème continent, Lyon BD festival et le Réverbère).

Pour information 16 artistes de notre arrondissement ont pu être soutenu personnellement pour un montant global de 50 200 euros.
Je vous remercie.

REMI ZINCK

Je vais mettre ce rapport aux voix.

Qui est contre ?
Qui s'abstient ?
Adopté à l'unanimité

4-21-2704-180 : Rapporteur SAMUEL MECKLENBURG

Objet : Attribution de subventions d'investissement à 27 associations du spectacle vivant œuvrant pour la création et la diffusion artistique, sur l'enveloppe n° 60SECULT « Accompagnement des initiatives locales culturelles (subventions) 2021-2026 », pour un montant global de 175 000 euros - Approbation et autorisation de signature des conventions entre la Ville de Lyon et diverses associations

L'un des engagements que nous avons pris dès 2021 et pour les années à venir est de soutenir les artistes, auteurs et autrices, et professions associées dans leur travail et leur donner les moyens de la création. A cet égard, le montant des subventions annuelles de fonctionnement proposées et votées pour le secteur indépendant de la culture (lieux de création et de diffusion associatives, équipes artistiques) a d'ores et déjà été revu à la hausse. C'est aujourd'hui un second levier qui est activé, celui des subventions d'équipement consacrées à ces structures, dont le montant qui vous est proposé est également revu à la hausse grâce à l'augmentation de la ligne budgétaire de 85 000 €. En ce qui concerne le 4^{ème} arrondissement, il s'agira d'attribuer : 10 000 euros à la Villa Gillet. L'occasion pour moi de féliciter la tenue du Festival Jeune Public « Kaléidoscope » en juillet et la tenue prochaine du Weekend d'installation artistique et de rencontre artistique « Corruption Dillution » du 30 septembre au 2 octobre. Ces événements affirment une nouvelle dynamique d'ouverture inédite pour ce lieu avec à cette occasion des nombreux partenariats nationaux et internationaux mais surtout locaux avec la BF15, le Théâtre du Bruit, la Bibliothèque du 4^{ème}, le CNSMD et Les Ateliers Du Grand Large. 25 000 euros à AFX agence bien connue de logistique et de production qui accompagne ses artistes dans le développement de leur carrière en produisant les tournées (résidence, scénographie, gestion administrative et conseil) et les concerts. 2000 euros à Agend'Art, espace culturel de proximité bien connu et bien aimé des habitants de l'arrondissement. Je vous remercie.

REMI ZINCK

Je vais mettre ce rapport aux voix.

Qui est contre ?
Qui s'abstient ?
Adopté à l'unanimité

Je passe la parole à Mr Chevalier

4-21-2830-181 : Rapporteur ALEXANDRE CHEVALIER

Objet : Dispositif d'accès au droit territorialisé - Reconduction de la convention annuelle mixte avec l'Ordre des avocats du Barreau de Lyon

Cette subvention d'un montant de 22500 € par la Ville à destination de l'ordre des avocats va permettre le fonctionnement du dispositif d'accès aux droits territorialisés, concrètement d'une manière un peu vulgaire il s'agit d'une permanence juridique sur la Mairie du 4^{ème} tous les quinze jours sans rendez-vous.

J'invite les croix-roussiennes et croix-roussiens qui auraient des problématiques juridiques à consulter gratuitement un avocat du barreau de Lyon.

Je laisse cette délibération au vote.

REMI ZINCK

Vous nous invitez à voter favorablement non ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Nous votons tous à l'unanimité

4-21-2764-182 : Rapporteur ALEXANDRE CHEVALIER

Objet : Attribution d'une subvention de 33 000 euros à l'association Lyon Ultra Run pour l'organisation de la Lyon Ultra Trail et de la Lyon Ultra Trail by Night les 6 et 7 novembre 2021 - Approbation d'une convention

Cette course passe par la croix-rousse, j'inviterai donc tous les croix-roussiens et croix-roussiennes à venir assister à ces courses, elles ont été reportées en 2020 à cause du Covid donc on est sur un report et on espère que cette année elles pourront de nouveau avoir lieu. Nous espérons voir certains d'entre vous peut-être y participer, je sais que nous avons de grands sportifs dans notre équipe.

Je vous invite à voter favorablement à cette subvention.

REMI ZINCK

Merci, la question est de savoir si les sportifs courent by night ou la nuit ? S'il n'y a pas d'autre prise de parole, je mets cette délibération aux voix

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Nous votons tous à l'unanimité

4-21-2575-183 : Rapporteur ALEXANDRE CHEVALIER

Objet : Attribution d'une subvention de fonctionnement de 2 000 euros à chaque Office des sports d'arrondissement de Lyon

Appelée plus communément Offisa, chaque arrondissement a un Offisa, à part le deuxième arrondissement d'ailleurs qui n'en a pas, tant pis pour eux.

Les Offisas sont en lien avec évidemment l'office des sports de Lyon l'OFS et d'ailleurs nous avons trois représentants de l'office des sports du 4^{ème} représentant à l'office des sports de Lyon.

Les Offisas ont pour mission de fédérer les clubs sportifs sur l'arrondissement, d'emmener de l'aide à la fois technique, matérielle mais aussi logistique parfois sur de la formation sur du conseil et sur l'organisation évidemment de manifestations.

Nous avons renouvelé l'équipe de l'office des sports du 4^{ème} sur l'année 2020, équipe qui a été renouvelée quasiment de moitié donc je salue d'ailleurs le nouveau président Laurent Guillermet, président du FCCR Football Club de la Croix-Rousse pendant quelques années.

On est sur une subvention de 2000 € que je vous propose d'adopter.

REMI ZINCK

S'il n'y a pas de prise de parole, je mets ce rapport aux voix

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité

N'ayant de questions diverses puisque la question a eu lieu en début de conseil, une fois n'est pas coutume. Je vais clore la séance et je vous souhaite à toutes et à tous une bonne soirée.

Merci beaucoup.